



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

Comité permanent des langues officielles

LANG • NUMÉRO 013 • 1^{re} SESSION • 41^e LÉGISLATURE

TÉMOIGNAGES

Le jeudi 17 novembre 2011

Président

L'honorable Michael Chong

Comité permanent des langues officielles

Le jeudi 17 novembre 2011

•(0850)

[Français]

Le vice-président (L'hon. Mauril Bélanger (Ottawa—Vanier, Lib.)): Si vous me le permettez, chers collègues, avec votre consentement, je vais présider la rencontre. Les témoins sont tous présents et je ne voudrais pas les faire attendre indûment. Dès que M. Chong ou M. Godin arrivera, je lui céderai la place.

Bienvenue à la 13^e séance du Comité permanent des langues officielles, en ce 17 novembre 2011. Nous avons entrepris, il y a déjà un certain temps, l'évaluation de la Feuille de route en vue de l'amélioration des programmes et de la prestation des services.

Vous connaissez la façon de procéder. Nous accordons 10 minutes à chaque témoin. Par la suite, nous procédons à une série de questions et réponses en alternant selon un ordre préétabli.

Messieurs Vaillancourt, LeVasseur, Couture et Groulx, je ne sais pas lequel d'entre vous veut commencer. Au nom du comité, je vous souhaite la bienvenue.

M. Alexis Couture (président, Fédération de la jeunesse canadienne-française): Monsieur le président, membres du comité, je tiens d'abord à vous remercier de nous inviter à comparaître devant vous ce matin. Je suis particulièrement heureux d'être ici parce que je devrais normalement être à mon cours d'Introduction au droit à l'Université de Moncton. J'ai donc une excellente excuse pour manquer une séance de trois heures. Ça me fait plaisir.

Je suis président de la Fédération de la jeunesse canadienne-française et, bien entendu, je suis jeune. Au moment de la création de notre organisme, en 1974, la jeunesse avait un souhait clair, soit se doter d'un organisme par et pour les jeunes. C'est ce que nous sommes depuis toutes ces années.

Mes collègues administrateurs du conseil d'administration sont des jeunes d'expression française âgés de 14 à 25 ans qui proviennent de partout au pays, tout comme les jeunes qu'ils représentent.

Notre organisme définit la jeunesse d'expression française du Canada comme étant des personnes âgées de 14 à 25 ans qui ont le français pour langue d'usage, peu importe qu'elle soit leur langue maternelle ou non. Cette notion d'ouverture est fort importante à nos yeux, surtout que le Recensement de 2006 confirme que cette clientèle représente plus de 1,6 million de jeunes Canadiens.

Que veut dire « par et pour les jeunes »? Pour notre organisme, c'est de fonctionner avec une gouvernance entièrement composée de jeunes en concertation avec un réseau qui partage cette même philosophie dans le but d'outiller la jeunesse en fonction de ses besoins réels. La valeur ajoutée de ce mode de fonctionnement est que nous sommes le reflet de la jeunesse.

Bien que ce concept soit idéal pour la réalité de notre organisme, il n'est évidemment pas réalisable dans tous les aspects de la société, et nous en sommes conscients. Cependant, nous encourageons

fortement le concept du « par et pour les jeunes » dans l'élaboration des initiatives qui les ciblent afin d'en assurer le succès.

C'est dans cette optique que la FJCF et ses membres ont pris soin de développer des partenariats concrets et productifs avec une vaste gamme de partenaires tant gouvernementaux...

Le vice-président (L'hon. Mauril Bélanger): Monsieur Couture, pourriez-vous ralentir un peu le débit? Ça aiderait l'interprétation simultanée.

M. Alexis Couture: Volontiers. Ce n'est pas la première fois que l'on me fait ce commentaire.

C'est dans cette optique que la FJCF et ses membres ont pris soin de développer des partenariats concrets et productifs avec une vaste gamme...

Le vice-président (L'hon. Mauril Bélanger): Je m'excuse de vous interrompre à nouveau.

Oui, monsieur Galipeau?

M. Royal Galipeau (Ottawa—Orléans, PCC): Je me demande si les interprètes ont une copie du texte.

M. Alexis Couture: Oui, ils en ont des copies.

M. Royal Galipeau: Merci.

M. Alexis Couture: Donc, nous avons des partenariats productifs et concrets avec une gamme de partenaires gouvernementaux et communautaires. Ces partenariats permettent d'apporter une perspective jeunesse à ceux qui travaillent dans son intérêt.

Notre fédération porte les intérêts de la jeunesse d'expression française au Canada et cherche à contribuer à l'atteinte de son plein potentiel. Pour ce faire, elle coordonne des activités et des initiatives novatrices en collaboration avec ses membres associatifs dans neuf provinces et deux territoires, afin de permettre à la jeunesse de vivre des expériences en français à l'extérieur des salles de classe.

D'ailleurs, année après année, c'est en moyenne 20 000 jeunes qui bénéficient directement et concrètement des initiatives de notre réseau pancanadien. Notre organisme soutient depuis plusieurs années la nécessité de fixer la jeunesse comme priorité dans les démarches du Canada vers l'essor des communautés de langue officielle en situation minoritaire. D'ailleurs, ce message a été véhiculé à plusieurs reprises auprès du gouvernement fédéral et a été réitéré dans le cadre des consultations qui ont été organisées en amont de l'élaboration de la Feuille de route.

La FJCF est donc extrêmement enthousiaste de voir que l'un des cinq domaines d'action de la Feuille de route sur la dualité linguistique canadienne est de bâtir l'avenir en misant sur la jeunesse. Pour la FJCF, la dualité linguistique est d'une grande importance pour la vitalité des communautés francophones en situation minoritaire, puisque c'est en sensibilisant l'ensemble de la population à la richesse des deux langues officielles de notre pays que la langue française sera davantage appréciée et valorisée par tous.

Cette valorisation de la dualité linguistique est l'une des façons de freiner l'assimilation et la diminution des nombres en ce qui a trait à la population d'expression française. Il est donc encourageant de constater que le gouvernement comprend cette importance de la dualité linguistique, sachant que l'objectif n'est pas d'en arriver à une population canadienne bilingue, mais bien à un respect des deux cultures linguistiques officielles au Canada.

Le réseau de la jeunesse au Canada est content de constater que de nombreux projets ont été concrétisés pour sa jeunesse grâce au financement provenant de la Feuille de route. Des sommes importantes ont été allouées à différents niveaux pour la jeunesse, dont des bourses de stage, des stages d'emploi pour les étudiants en traduction, des bourses d'été en langue et, particulièrement, le Fonds Initiatives jeunesse.

Cependant, les sommes allouées pour les initiatives jeunesse n'ont certainement pas été injectées de façon optimale: premièrement, parce que la moitié du budget prévu pour les initiatives a été investie pour des infrastructures; deuxièmement, parce que les sommes pour les initiatives jeunesse devaient être dépensées dans une seule année financière.

Il est évidemment beaucoup trop tôt pour évaluer et connaître les effets considérables de ces initiatives sur la vitalité des communautés linguistiques en situation minoritaire et sur la dualité linguistique, puisque ce type d'effet n'est évidemment pas immédiat. Nous savons toutefois que des initiatives précipitées qui doivent être réalisées rapidement et donner des résultats immédiats ne sont pas des initiatives qui auront des retombées structurantes et permanentes dans notre société.

Voilà pourquoi des investissements à plus long terme auraient été préférables à un investissement ponctuel, sur une année, et que des initiatives jeunesse qui démontrent des effets structurants auraient été privilégiées.

Nous sommes tout de même heureux de constater plusieurs résultats concrets qui sont ressortis de certaines initiatives que nous connaissons très bien. Ces initiatives ont des objectifs distincts, mais ont toutes une chose en commun à laquelle nous avons fait allusion plus tôt: elles ont chacune offert une expérience de vie en français à de jeunes Canadiens. Ces expériences sont extrêmement importantes pour les jeunes d'expression française, puisqu'il s'agit d'un des moyens principaux de forger un sentiment d'appartenance à sa communauté et à son pays.

Les jeunes Canadiens vivent aujourd'hui dans une société moderne, en mondialisation, dans laquelle les principales sources de divertissement, d'éducation et d'information sont en anglais. À quoi servent donc ces expériences de vie en français si, par la suite, les jeunes retournent à leur vie quotidienne en anglais? Ces expériences ont une importance cruciale. Elles contribuent entre autres à la construction identitaire des jeunes d'expression française et au renforcement de leur capacité d'exercer une pleine participation citoyenne, un objectif plus que louable.

Imaginez l'effet d'une Feuille de route si tous les efforts collectifs étaient concertés et dirigés vers le but ultime d'offrir des milieux de vie en français aux jeunes Canadiens. Cela signifierait donc que tous les jeunes Canadiens auraient accès à des initiatives ponctuelles enrichissantes ainsi qu'à un milieu de vie qui permet aux jeunes de s'instruire, de travailler, de se divertir et de s'épanouir dans leur langue.

Imaginez maintenant l'effet d'une Feuille de route qui bâtit l'avenir avec la jeunesse, en misant sur la jeunesse.

Nous espérons que l'exercice que vous menez présentement aura pour but d'améliorer une prochaine Feuille de route sur la dualité linguistique canadienne en considérant les propos du secteur communautaire, qui déploie des efforts constants dans le but d'assurer la pérennité des francophones vivant en situation minoritaire au pays. L'une de nos grandes recommandations relatives à cette Feuille de route est de clarifier la vision du gouvernement face à la jeunesse d'expression française.

Le gouvernement doit, avec la jeunesse, mieux établir le rôle de cette importante tranche de la population dans la perspective de l'essor des communautés de langue officielle en situation minoritaire et de la dualité linguistique.

La FJCF recommande que le gouvernement mise sur les acteurs actuels de la communauté en vue de leur permettre de mieux exercer leur travail auprès de la jeunesse.

• (0855)

Nous souhaitons également qu'un mécanisme soit développé afin de permettre une gestion des fonds pour et par les jeunes, en partenariat avec le gouvernement. Cela ferait en sorte que les fonds soient répartis selon les priorités de la jeunesse en matière de dualité linguistique.

Enfin, il est nécessaire que le gouvernement reconnaisse davantage l'apport des jeunes à la société canadienne en développant et en mettant en oeuvre des programmes structurants qui favorisent leur engagement. Nous demandons également que les initiatives pour les jeunes d'expression française à l'extérieur de l'école soient davantage valorisées, considérant les répercussions immenses qu'elles ont.

Finalement, il est nécessaire de miser sur l'éducation postsecondaire en français, et ce, tant sur le plan de l'accessibilité que sur celui de la qualité.

Merci.

Le président (L'hon. Michael Chong (Wellington—Halton Hills, PCC)): Merci.

Maintenant, nous passons aux représentants de l'Assemblée de la francophonie de l'Ontario.

M. Denis Vaillancourt (président, Assemblée de la francophonie de l'Ontario): Monsieur le président, membres du comité, c'est un plaisir pour nous d'être ici devant vous ce matin.

Nous avons déposé un document. Je vais le paraphraser, parce que je passerais pour un parlementaire si je lisais tout.

Tout d'abord, je suis accompagné d'un des deux vice-présidents de l'Assemblée de la francophonie, Me Gilles LeVasseur, qui sera là pour m'appuyer lors des réponses à vos questions.

J'aimerais commencer mes propos par une citation qui me motive et qui m'inspire, ce matin:

Notre fédération est née de la volonté des Canadiens d'expression française et des Canadiens d'expression anglaise de partager un avenir commun. Elle a été édifée dans le respect de la langue et des cultures de toutes les Canadiennes et tous les Canadiens. Pierre angulaire de notre identité nationale, la dualité linguistique est une source inestimable d'avantages économiques, sociaux et politiques pour tous les Canadiens.

Je reviendrai à cette citation à la fin de mes propos.

Ce matin, je veux vous parler de cinq sujets. Je vais d'abord parler de qui nous sommes, de ce qu'est l'Assemblée de la francophonie; je ferai aussi un bref portrait de notre communauté franco-ontarienne; je parlerai de la dualité linguistique en Ontario; je ferai un bref retour sur les investissements de la Feuille de route pour la dualité linguistique canadienne en Ontario, sur les bons coups; et je ferai peut-être des suggestions, je parlerai de pistes d'action pour l'avenir.

L'Assemblée de la francophonie est le résultat d'une longue histoire d'une centaine d'années, qui a commencé en 1910 alors que les Franco-Ontariens et les Franco-Ontariennes défendaient leurs droits. À l'origine, cela s'appelait l'ACFEO, qui s'est transformée depuis en Assemblée de la francophonie. Nous regroupons des gens du secteur associatif institutionnel de notre communauté et même du monde des affaires. Nous avons un conseil d'administration de 24 membres qui proviennent de 14 secteurs et de la communauté.

Vous devez comprendre que la communauté franco-ontarienne est la plus grosse communauté francophone hors Québec de notre pays. C'est pourquoi nous disons qu'il faut réussir la dualité linguistique en Ontario pour que cela soit porteur pour le reste du pays.

Au cours des dernières années, la croissance de notre communauté s'est faite, en partie, grâce à l'immigration francophone. J'en parlerai un peu plus tout à l'heure. On compte 50 000 personnes immigrantes d'expression française. Afin que le principe de la dualité linguistique demeure, tant la composante anglophone que la composante francophone doivent être fortes et dynamiques. En Ontario, le bilinguisme dans notre communauté francophone est d'environ 90 p. 100, alors que le bilinguisme est de 8 p. 100 dans la communauté anglophone et de 6 p. 100 chez les allophones.

L'Ontario français est aux prises avec un phénomène d'anglicisation. Toute notre action doit avoir pour but de renverser cette tendance et faire s'épanouir notre communauté. Il faut, au sein des familles, — surtout dans les familles où les parents privilégient l'usage de l'anglais plutôt que celui du français —, travailler à valoriser la langue et la faire s'épanouir. La tendance se reflète dans nos écoles de langue française. En effet, nous devons, avec les écoles, fournir un appui pour qu'il y ait des balanciers compensateurs. Il sera important, au cours des prochaines années, de nous assurer de la vitalité linguistique et culturelle de notre communauté francophone. C'est d'ailleurs ce que nous avons incorporé dans un plan stratégique communautaire que nous avons élaboré avec la grande communauté. Nous avons consulté à peu près tous les villages et villes de l'Ontario pour arriver à développer notre potentiel et nous donner de grands axes d'intervention.

Vous verrez dans le document que nous voulons, comme citoyens francophones de l'Ontario et citoyens du Canada, apporter notre contribution et travailler à part entière avec la communauté. Nous nous sommes donné une vision pour le faire. Vous retrouverez dans le document — et je les répète rapidement — les cinq grands axes de notre intervention qui font consensus au sein de notre communauté. Évidemment, si on revient à la pierre angulaire de notre identité canadienne, on veut assurer la transmission de la langue française, de la culture de la communauté franco-ontarienne aux générations futures. C'est notre première raison d'être. Pour ce faire, on doit agrandir l'espace francophone dans toutes les régions de l'Ontario.

On doit promouvoir la visibilité et valoriser l'usage du français partout en Ontario et partout au Canada avec la Feuille de route pour la dualité linguistique canadienne. C'est ce qu'on souhaite.

On veut aussi contribuer à l'essor de la communauté franco-ontarienne ainsi qu'au mieux-être de la société aussi bien ontarienne que canadienne. Comme je le dis toujours à mes interlocuteurs, quand nous revendiquons des droits et des services en français, ce n'est pas pour les enlever à la majorité, mais pour être en mesure de contribuer à part entière à l'essor de notre province aussi bien qu'à celui de notre pays. Nous voulons le faire en tant que citoyens à part entière.

● (0900)

Pour ce faire, nous voulons nous responsabiliser. Nos axes d'intervention traduisent cette volonté. Le gouvernement fédéral et nos gouvernements ont un rôle à jouer pour ce qui est de la préservation de la dualité linguistique, mais le citoyen en a un également. Dans le cadre de notre plan d'action provincial, le plan stratégique communautaire, nous voulons nous donner les moyens, en tant que communauté franco-ontarienne, d'agir et d'évoluer dans toutes les sphères du développement de notre communauté et de notre province.

Passons maintenant à ce que nous considérons comme les bons coups de la Feuille de route actuelle, dans les cinq grands secteurs qu'elle propose.

Il est clair que pour l'Ontario français, les investissements en matière de santé ont été positifs. Le Consortium national de formation en santé, par exemple, permet de former des travailleurs de la santé en français et d'agrandir le réseau. En Ontario, par le truchement de la Société Santé en français, des réseaux de services en santé ont été créés, ce qui a permis aux francophones de participer à part entière à la planification des services. On ne peut pas renier cela. On va revenir sur la question de la santé et on pourra vous dire que c'est un dossier à poursuivre. En effet, quand on agrandit l'espace, il faut continuer à investir.

Du côté de la justice, on a noté qu'il y avait eu des gains significatifs dans le cadre de certaines initiatives. Mon collègue pourra en parler davantage, étant donné que c'est son domaine. Il n'en demeure pas moins qu'il y a eu des développements du côté des services de justice en français. Par contre, la question de l'accès est toujours un problème dans notre province, et c'est peut-être le cas ailleurs également. Ces initiatives doivent être maintenues.

Le développement économique était l'un des axes de la Feuille de route. En Ontario, on note les contributions du RDEE, qui a eu accès au Fonds d'habilitation pour les communautés de langue officielle en situation minoritaire du ministère des Ressources humaines et du Développement des compétences. Ce financement permet le développement économique durable et la participation à part entière de nos concitoyens francophones.

Pour ce qui est du domaine des arts et de la culture, on a évidemment été très heureux de voir qu'il était inclus dans la Feuille de route de 2008. En fait, ce secteur valorise la langue davantage, développe ses artistes et fait en sorte que la communauté se sente pleinement épanouie. À nos yeux, il est donc important de bonifier ces programmes dans le cadre de la Feuille de route d'aujourd'hui et de demain.

Quant à l'immigration, elle influence certainement la croissance de notre population, comme partout ailleurs au Canada. Pour l'essor et l'épanouissement de la communauté francophone, l'immigration et l'accueil des immigrants francophones devient important. On a noté de bonnes initiatives, mais il reste que nous n'avons pas suffisamment de ressources pour faire valoir aux immigrants francophones le fait qu'il y a une place pour eux dans notre province aussi bien que dans notre pays.

Comme l'a dit mon collègue du secteur jeunesse, il est clair que les investissements dans des dossiers prioritaires de la jeunesse ont été bien accueillis en Ontario. Le réseau postsecondaire de notre province développe une jeunesse énergique et dynamique qui contribue, à bien des points de vue, à l'essor de notre communauté ontarienne de même qu'à la communauté canadienne. D'ailleurs, le succès des jeunes est tel qu'on a peine à les retenir en Ontario. En effet, leur contribution atteint les niveaux tant national qu'international. Certains de nos jeunes Franco-Ontariens évoluent sur la scène nationale et à l'échelle internationale à plusieurs endroits et dans tous les secteurs, qu'il s'agisse de main-d'oeuvre, de secteurs professionnels comme la santé ou d'autres encore.

Je termine en vous faisant part de notre point de vue sur le rôle du gouvernement fédéral à l'égard de la dualité linguistique.

● (0905)

Il est clair pour nous que le gouvernement fédéral a un rôle primordial à jouer quant au maintien de la dualité linguistique et, dans le cas du Canada, quant au maintien de la langue minoritaire. Si nous ne faisons rien et si nous ne sommes pas proactifs, la tendance ne sera pas en notre faveur. Si nous croyons que la dualité linguistique est une pierre angulaire de notre identité nationale, il faut nous y investir, à défaut de quoi nous risquerions de perdre ce riche héritage. L'Assemblée de la francophonie de l'Ontario a fêté ses 100 ans, et nous souhaitons fêter les 200, les 300 et les 400 ans de la francophonie en Ontario et au Canada.

Nous souhaitons que le gouvernement fédéral continue à faire preuve d'un engagement proactif à l'égard de la dualité linguistique. Nous considérons que la prochaine Feuille de route devrait encore inclure les secteurs prioritaires. On devrait bonifier certains des investissements, car la francophonie doit réseauter. On doit appuyer davantage les communautés de langue officielle en situation minoritaire.

Une planification et un financement sur une base pluriannuelle seraient d'une grande aide pour ce qui est des investissements. Présentement, plusieurs projets sont annuels. On passe beaucoup de temps à préparer la demande et à répondre aux questions. Si les projets étaient pluriannuels, plus de temps serait employé à donner des résultats plus concrets.

On pense aussi que la Feuille de route devrait être mieux connue du grand public, et que les sources de financement devraient lui être communiquées davantage. Il est parfois très difficile de trouver des renseignements sur les différentes initiatives des ministères et autres.

Je veux terminer en disant deux choses. D'abord, nous sommes heureux d'avoir passé du temps avec vous. Nous vous réitérons notre désir de voir la francophonie de l'Ontario devenir un partenaire à part entière et de collaborer au grand projet d'une société canadienne qui s'inspire d'un riche héritage fondé sur ses langues officielles et sa culture. La citation du début qui nous inspire et à laquelle nous souscrivons complètement vient de notre premier ministre et apparaît au début de la Feuille de route.

Merci.

● (0910)

Le président: Merci de vos présentations, messieurs Vaillancourt et Couture.

Merci à M. Bélanger d'avoir agi à titre de président.

Nous avons une heure et demie à consacrer aux questions et commentaires. Commençons par M. Aubin.

M. Robert Aubin (Trois-Rivières, NPD): Merci, monsieur le président.

J'aimerais d'abord faire un aparté. Je remercie le greffier qui nous a fait parvenir les documents d'évaluation de Patrimoine canadien qui étaient disponibles. On s'inquiète quand même un peu de voir que le document est incomplet au moment où on est en plein processus d'évaluation. C'est pour le moins curieux. Merci tout de même des informations dont on dispose déjà.

Je voudrais remercier nos invités de la pertinence et la qualité de leurs présentations, qui contribuent vraiment à notre réflexion et à notre évaluation. Merci d'être ici. Aussi, je voudrais tirer mon chapeau au nouveau président de l'AFO et lui offrir tous mes vœux de succès, même s'il n'est pas présent physiquement ce matin.

Pour mon premier tour de parole, j'aimerais adresser mes questions aux gens de la Fédération de la jeunesse canadienne-française.

Une phrase dans votre présentation m'a particulièrement interpellé. Vous disiez souhaiter la pleine participation citoyenne des jeunes. Quant à nous, c'est une chose à laquelle nous sommes particulièrement favorables. Non seulement nous permettons à certains de s'absenter d'un cours de trois heures, mais nous avons aussi permis à certains de ces jeunes de quitter l'université pour quatre ans. Continuez donc à vous impliquer, l'avenir est vraiment là.

Ma véritable question touche plutôt cette recherche d'une pleine participation à la vie citoyenne. Croyez-vous que, dans la Feuille de route, cela soit assorti d'une pleine contribution financière? Pour tout dire, j'ai noté dans les détails de la Feuille de route qu'on avait inclus les Initiatives jeunesse dans le budget de Patrimoine canadien. C'est comme si on faisait des jeunes une classe à part, et qu'on considérait que ce programme ferait l'objet de toutes vos demandes. Or, ce programme, si je l'ai bien étudié, met 12,5 millions de dollars à la disposition de l'ensemble du Canada, dont 50 p. 100 sont réservés à des infrastructures, ce qui laisse bien peu d'argent pour faire valoir vos projets et vos idées.

On peut aussi lire que les projets annuels qui ne bénéficient pas de fonds récurrents devraient avoir un caractère innovant. J'aimerais entendre vos commentaires à cet égard. Il me semble que le personnel constitue une particularité de votre groupe — vous me direz si j'ai tort ou raison. En effet, il doit connaître un roulement plus grand, car aussitôt que les jeunes terminent leurs études et qu'ils sont aptes à obtenir un poste, ils quittent l'association pour des postes de responsabilité et laissent leur place à d'autres.

Trouvez-vous votre compte dans cette Feuille de route, et est-ce que la ventilation financière vous permet d'atteindre vos objectifs?

M. Alexis Couture: Merci de votre question.

Je vais amorcer un début de réponse et je laisserai ensuite la parole à M. Sylvain Groulx, directeur général, afin qu'il la complète à l'aide de détails plus techniques.

Premièrement, le temps passé par un jeune dans le réseau jeunesse se situe autour de cinq à six ans, puisque la plupart d'entre eux s'impliquent vers l'âge de 14 ans. Ensuite, on peut commencer à observer un décrochage. Le jeune s'engage de manière différente, au niveau postsecondaire, dans son milieu de travail ou dans sa communauté. Donc, tous les quatre ans, et même lors de chaque événement, on constate un renouvellement assez important des jeunes.

L'objectif de chacune des initiatives de la fédération et de ses membres est d'avoir une influence considérable sur le jeune pour l'encourager à s'engager ensuite dans sa communauté. Le meilleur exemple d'un succès, c'est lorsqu'un jeune quitte la fédération pour ensuite se joindre aux rangs d'un organisme adulte, comme l'AFO, ou pour se joindre à un organisme dans un secteur particulier.

L'existence de projets pluriannuels nous permet de faire cela d'une meilleure manière. Cela nous permet de prolonger le développement du projet et d'impliquer des jeunes à plus long terme. Le besoin d'innovation se fait moins sentir. Si l'initiative est bonne, concrète et qu'elle donne de bons résultats, elle sera encore appropriée dans quatre ans. Il faudra la mettre à jour selon les nouvelles technologies, etc. Elle sera encore pertinente dans quatre ans, car des jeunes vont la vivre pour la première fois. Donc, ce besoin est un peu différent.

En ce qui a trait au financement, je vais laisser M. Groulx répondre.

• (0915)

M. Sylvain Groulx (directeur général, Fédération de la jeunesse canadienne-française): Relativement à votre interrogation, je dirai qu'il y avait effectivement un montant de 12,5 millions de dollars qui était alloué au Fonds Initiatives Jeunesse dans la Feuille de route. Permettez-moi, par contre, de faire un commentaire. Le thème de la jeunesse se retrouve quand même à différents endroits dans la Feuille de route. Il y a le Fonds Initiatives Jeunesse sous Patrimoine canadien, mais la jeunesse en général a bénéficié de plusieurs initiatives. Si on se concentre particulièrement sur les initiatives jeunesse, il est vrai que la moitié de cet argent a été investi dans les infrastructures. Cela a permis la création d'un centre scolaire communautaire et d'autres éléments. Donc la jeunesse en aura bénéficié.

Le défi majeur auquel nous avons fait face était le suivant. Des 6 millions de dollars restants, 4 millions de dollars ont été alloués à cette composante de jeunesse en situation minoritaire. Non seulement il s'agissait de projets répartis sur une année, mais l'argent devait être dépensé complètement au cours d'une année financière, alors que la Feuille de route s'échelonne sur une période de cinq ans. C'est à ce moment que la question de la pérennité des ressources et du succès de ces projets durables s'est présentée à nous comme un défi.

Relativement au besoin d'innover, comme M. Couture l'a mentionné, un projet peut exister durant plusieurs années au sein du réseau jeunesse sans qu'il soit modifié. On pense à des parlements jeunesse qui existent depuis maintenant une trentaine d'années et qui, chaque année, voient leur clientèle renouvelée dans une proportion de 75 à 80 p. 100. Donc, pour l'organisme jeunesse, les activités sont innovatrices essentiellement grâce à la clientèle changeante. Comme M. Couture l'a dit, en travaillant avec la jeunesse, on n'a pas le choix d'être à l'affût de ce qui se fait aujourd'hui. Il faut être innovateur et faire des choses différentes alors que le projet, lui, peut demeurer le même. C'est une réalité qu'on a vécue partout au Canada.

M. Robert Aubin: Avez-vous été consultés dans l'évaluation de mi-mandat de la Feuille de route qui est présentement en cours?

Avez-vous été appelés à proposer de nouveaux critères pour évaluer les différents projets qui tiennent compte de cette réalité?

M. Sylvain Groulx: Nous avons participé à une consultation qui a été menée par le Secrétariat des langues officielles au mois de septembre. Nous avons été en mesure de partager notre opinion relativement aux points positifs que nous avons notés. Notre implication s'est limitée à cela. Nous n'avons pas participé à un processus pour proposer des méthodes d'évaluation et autres. D'ailleurs, nous sommes contents d'avoir l'occasion d'être ici aujourd'hui pour déterminer des méthodes et des mécanismes qui pourraient être entrepris.

M. Robert Aubin: La porte est ouverte, alors allons-y: quelles seraient vos principales suggestions?

Combien de temps me reste-t-il, monsieur le président?

Le président: Il vous reste une minute.

M. Sylvain Groulx: En fait, M. Couture en a mentionné une. Essentiellement, il faudrait un moyen ou un mécanisme afin de s'assurer, en partenariat avec le gouvernement, que la jeunesse a sa place. Je n'irais pas jusqu'à dire qu'elle doit occuper un rôle dans la prise de décision, mais elle devrait à tout le moins participer à l'élaboration du type de programmes qui pourraient être financés. De la même façon qu'on le fait dans le domaine de la santé, on doit voir si des organismes peuvent jouer un rôle dans la prise de décision relativement aux types de projets financés.

Donc, il existe différentes façons de faire, notamment le fait de travailler en collaboration avec la jeunesse. Il s'agit de s'assurer de faire place à la jeunesse pour qu'elle puisse s'exprimer dans un processus où elle est directement ciblée.

M. Robert Aubin: Merci.

Le président: Merci, monsieur Aubin.

Monsieur Gourde, la parole est à vous.

M. Jacques Gourde (Lotbinière—Chutes-de-la-Chaudière, PCC): Merci, monsieur le président.

Merci aux témoins d'être ici ce matin.

Je voudrais m'adresser tout d'abord à vous, monsieur Couture. Je voudrais vous féliciter pour le leadership dont vous faites preuve à l'intérieur de votre fédération. Vous transmettez aussi le message à tous les membres, de ma part. Vous vivez vraiment une expérience intéressante au sein de cette fédération. Cela me rappelle aussi ma jeunesse. J'aimais participer à des conseils d'administration et faire valoir la position des jeunes. C'est vraiment très important. Aussi, ce matin, vous nous prouvez que vous le faites bien.

Vous nous avez parlé des initiatives. Pourriez-vous nous donner des exemples d'initiatives contenues dans la Feuille de route qui ont bien servi les intérêts des jeunes Canadiens francophones?

M. Alexis Couture: Le réseau jeunesse a développé plusieurs initiatives partout au pays qui ont été financées dans le cadre de la Feuille de route.

Du côté du Nouveau-Brunswick, par exemple, on peut penser à des initiatives comme Accros de la chanson, qui est un programme de développement de jeunes artistes. Ce programme connaît une participation absolument phénoménale. Tous les ans, les jeunes qui sortent de ce projet, à l'image du Festival international de la chanson de Granby, forment la relève des artistes acadiens.

Pour ce qui est d'exemples d'initiatives à l'échelle nationale, on peut penser au Forum jeunesse pancanadien, au Parlement jeunesse pancanadien et à la Stratégie d'intervention jeunesse également. Ce sont tous des événements qu'on organise et qui visent à développer un engagement citoyen plus grand.

On fait face à un beau problème, à l'échelle nationale, parce qu'on doit refuser des jeunes. Les places sont limitées dans nos événements, tout comme nos moyens. Un parlement jeunesse ne peut pas avoir plus de sièges qu'il n'y en a au Sénat. Parfois, on doit dire à des jeunes qu'ils ne peuvent pas venir et ça nous désole.

C'est un problème intéressant qui démontre que la fédération a une résonance concrète dans les communautés et auprès des jeunes. Nos initiatives répondent bien à leurs besoins.

● (0920)

M. Sylvain Groulx: Je voudrais ajouter un élément. Certaines des initiatives présentées dans la Feuille de route sont liées au domaine de la traduction. Elles ont été très bien réalisées. Travaux publics et Services gouvernementaux Canada a joué un rôle dans la gestion d'un projet qui octroierait des stages en traduction à des jeunes aux études en traduction. Le ministère a fait ça de concert avec notre fédération pour veiller à ce que le programme reflète ce que pensent et ce que veulent les employeurs ainsi que les jeunes qui sont aux études.

C'est une initiative qui a connu une très belle réussite. Elle est en cours présentement et elle connaît un succès fulgurant. À titre d'exemple, la base de données comporte le nom de 300 jeunes qui veulent participer à un stage, alors qu'il n'y a que 80 employeurs. On a atteint la limite. On ne peut pas en donner plus que ce que l'argent permet. C'est une très belle réussite.

M. Jacques Gourde: Je pense que vous travaillez aussi avec l'Assemblée de la francophonie de l'Ontario. À quelles initiatives travaillez-vous avec l'assemblée?

Vous pouvez répondre aussi, monsieur Vaillancourt. Vous pouvez parler tous les deux de ce que vous vivez ensemble.

M. Denis Vaillancourt: Désolé, je n'ai pas entendu votre question.

M. Alexis Couture: On nous demande quelles initiatives nous faisons ensemble.

En tant qu'organisme national, nous avons moins de contacts directs avec l'AFO. Cependant, l'organisme jeunesse membre en Ontario, la FESFO, qui est absolument extraordinaire, entretient beaucoup de contacts.

Je peux peut-être vous laisser donner des détails à ce sujet.

M. Denis Vaillancourt: Merci, Alexis.

En effet, la FESFO, qui regroupe la jeunesse de l'Ontario, est membre de l'Assemblée de la francophonie de l'Ontario. Nous travaillons étroitement ensemble dans divers dossiers.

La dernière initiative liée au domaine de la santé a été un projet de sensibilisation qui s'appelle TonDoc. C'est tout un outil. Les jeunes peuvent s'y reporter pour toute question liée à la santé.

Les gens de la communauté franco-ontarienne appuient la FESFO dans ses projets. Ils sont membres de notre conseil d'administration. Ils ont élaboré avec nous les différentes priorités de notre plan stratégique communautaire.

M. Jacques Gourde: Combien y a-t-il de provinces dans votre fédération, monsieur Couture? Toutes les provinces sont-elles représentées?

M. Alexis Couture: Il faut faire une distinction. Il y a neuf provinces et deux territoires membres du conseil d'administration. Le Nunavut et le Québec ne sont pas représentés.

Le Québec est absent parce qu'il n'y a pas de structure homologue à celles qui existent dans les autres provinces. Évidemment, sa réalité est différente. Cependant, dans tous les événements nationaux, le Québec est présent. Nous avons plusieurs partenaires de recrutement dans la province, de même qu'au Nunavut. Nous faisons quand même des efforts pour les joindre.

On peut penser aux Jeux de la francophonie canadienne où la délégation québécoise obtient des succès à toutes les éditions maintenant. Au Parlement jeunesse pancanadien, il y a une dizaine de places réservées au Québec sur les quelque 100 places allouées nationalement.

Donc, neuf provinces et deux territoires sont représentés dans la structure administrative, alors que les jeunes de l'ensemble du pays sont représentés lors de nos événements.

M. Jacques Gourde: Pourriez-vous m'envoyer la liste des initiatives que vous avez menées pour joindre les associations québécoises, pour vous soutenir et vous aider?

M. Alexis Couture: Certainement.

M. Jacques Gourde: Ce serait important que les jeunes Québécois participent quand même à votre fédération. Ils font partie intégrante de notre pays.

M. Alexis Couture: Je peux peut-être ajouter qu'en ce moment, la fédération est en processus d'évaluation. On cherche à savoir comment on peut mieux intégrer le Québec. C'est une proposition qui a maintenant deux ans. Elle a été soumise lors de l'assemblée générale et elle est revenue cette année.

En ce moment, il y a un comité qui siège pour évaluer les options. Évidemment, une meilleure intégration de l'ensemble du pays est ce qu'on souhaite. Sur le plan du développement, je pense qu'on est rendus à ce point. Que tout le monde soit autour de la table ne peut qu'être bénéfique.

Le président: Merci.

La parole est à M. Bélanger.

L'hon. Mauril Bélanger: Merci, monsieur le président.

Je veux revenir sur la question des documents que M. Aubin a soulevée. Je suis peut-être moins gentil que lui, mais ce qu'on a reçu est incomplet, et ce n'est pas acceptable. C'est très difficile à lire.

Premièrement, est-il possible d'obtenir une version qui contient tous les documents, en version électronique? Présentement, c'est tronqué. Si on essaye de coller cela ensemble, on va faire un beau casse-tête avec ça. Est-il possible d'avoir les renseignements sous forme électronique? Ils sont stockés électroniquement, alors ce devrait être assez facile.

● (0925)

Le président: Oui, j'ai déjà demandé au greffier de demander au ministère du Patrimoine canadien de nous donner des documents complets sans erreurs et cela va se faire.

[Traduction]

Nous pensons avoir reçu une ébauche, et j'ai donc demandé au greffier de vérifier si nous pouvons obtenir les documents complets ainsi que les réponses que nous avons demandées.

[Français]

L'hon. Mauril Bélanger: Merci beaucoup, monsieur le président.

Je voudrais offrir mes félicitations pour l'embauche de M. Hominuk, votre directeur général. Je pense qu'il occupera son poste en janvier ou février. Vous avez fait un excellent choix, bravo.

Vous avez dit vouloir que les budgets soient accordés de façon pluriannuelle. Cela veut dire qu'il va falloir une capacité accrue de vérification en français. Malheureusement, il semble qu'on aille dans une autre direction au pays. Vous avez déjà dit, d'ailleurs, que la décision du gouvernement d'embaucher un vérificateur général était, et je vous cite, « déconcertante ». Auriez-vous d'autres choses à ajouter à cet égard?

M. Denis Vaillancourt: Je vous remercie de la question. Je me reprends.

J'aimerais préciser, en passant, que notre nouveau directeur général est le produit de projets et d'activités jeunesse, puisqu'il est issu de cette volée de jeunes et qu'il y est impliqué depuis son tout jeune âge. Nous sommes particulièrement heureux de cela.

Si la dualité linguistique est une pierre angulaire de notre identité nationale, il est clair qu'il faut que le gouvernement fédéral soit le meilleur exemple que le pays puisse offrir. Il est donc un peu déconcertant de voir que cela ne semble pas être respecté dans les postes clés, alors qu'il y avait des conditions préalables. Nous en sommes un peu déconcertés. Nous croyons que, autant du côté de la communauté majoritaire que de la communauté minoritaire, il y a des compétences et qu'il se trouve des gens qui peuvent faire ces choses qui parlent les deux langues.

Je pense que si on veut faire la vraie promotion de la dualité linguistique, il faut miser sur les francophones, les francophiles, les anglophones et aller chercher nos meilleurs atouts. Il faut également qu'on cultive ce réflexe de la francophonie.

L'hon. Mauril Bélanger: Je vous ferais remarquer que ma question était plus courte que votre réponse. Je suis parlementaire et vous ne l'êtes pas.

M. Denis Vaillancourt: D'accord, je retiens cela.

L'hon. Mauril Bélanger: Est-ce que la jeunesse a un commentaire à faire à cet égard?

M. Alexis Couture: Évidemment, je pense que l'objectif est que les postes clés soient occupés par des gens qui sont capables de comprendre les deux langues officielles et de fonctionner dans ces deux langues.

Je ne crois pas qu'on ait autre chose à ajouter dans le cas de la nomination du vérificateur général, ne serait-ce que l'on souhaite que ce poste soit occupé par quelqu'un d'habile qui parle les deux langues officielles.

L'hon. Mauril Bélanger: Il faut aussi que ce soit un préalable, n'est-ce pas?

M. Alexis Couture: En effet, il faut respecter les exigences du poste.

L'hon. Mauril Bélanger: Lorsque le commissaire aux langues officielles a comparu devant nous récemment, j'ai émis le voeu qu'il vérifie s'il pouvait se renseigner, nous renseigner ou renseigner les Canadiens sur l'enveloppe la plus importante de la Feuille de route pour la dualité linguistique canadienne, c'est-à-dire l'éducation.

J'aimerais connaître votre avis sur la relation qui existe entre le gouvernement du Canada et les provinces en ce qui a trait à l'éducation pour les communautés de langue officielle et les transferts d'argent. Pensez-vous qu'il devrait y avoir un mécanisme de reddition de comptes quelconque inscrit dans les ententes? Devrait-on inscrire que les communautés doivent être consultées?

Devrait-il y avoir une ventilation complète à laquelle tout le monde devrait avoir accès?

M. Gilles LeVasseur (vice-président, Assemblée de la francophonie de l'Ontario): Pour répondre à la question de M. Bélanger, j'aimerais mentionner qu'il y a un aspect souvent difficile à accepter pour les communautés. En effet, les décisions prises par Patrimoine canadien sur l'allocation et la distribution des fonds ne vont pas toujours dans le sens des intérêts tels que la communauté les définit. Nous avons besoin que les ententes ou accords de contribution contiennent un mécanisme qui permette d'aller en médiation pour négocier ou revoir l'allocation des fonds. À la limite, il pourrait y avoir un mécanisme d'arbitrage pour être en mesure de bien faire entendre les doléances des différentes communautés, afin que l'on comprenne ce que l'on recherche.

Nous n'avons pas le rapport de force nécessaire pour inciter Patrimoine canadien à agir dans une direction donnée, sauf si la Feuille de route est claire et bien élaborée. Avec un programme qui évolue dans le temps, l'allocation et la distribution des fonds et le pouvoir accordé à l'administration, la décision quant à la détermination des priorités est souvent prise en fonction d'autres intérêts, de telle sorte que l'on est piégé par l'évolution du programme. Si une chose devait être incluse dans les ententes, ce serait ce mécanisme de médiation et d'arbitrage, pour qu'on soit en mesure de refléter les plans stratégiques des communautés.

● (0930)

M. Alexis Couture: Brièvement, ce qui est vrai en santé, selon moi, devrait également être vrai ailleurs. Le modèle de gestion de la santé est absolument intéressant. La Société Santé en français a une gestion partagée et élabore conjointement les critères d'évaluation des initiatives. Je crois que l'objectif de la communauté est d'avoir son mot à dire dès le départ en ce qui a trait au choix des initiatives que l'on veut réaliser et à la détermination de celles qui ont le plus de portée. Le gouvernement du Canada a les meilleures intentions du monde — on le comprend —, et la communauté également. Cependant, les points de vue peuvent être différents. Si on peut avoir une certaine convergence, cela pourrait être intéressant. Étudier le modèle en santé serait donc intéressant.

L'hon. Mauril Bélanger: Je vais vous poser une autre question à laquelle vous n'aurez malheureusement pas le temps de répondre parce qu'il nous reste une minute.

Vos propos ont cristallisé mes pensées. Dans plusieurs domaines, il existe un organisme chapeau, comme l'AEFO, la FCFA et la FJCF. À part cela, il y a des organismes spécifiques. Il y en a une foule en éducation, en santé, en justice, où il y a les juristes. Il y a aussi les spécialistes en développement économique, en recherche-développement, en arts et culture, en alphabétisation, et ainsi de suite. Toutefois, selon moi, le domaine le plus important, après l'éducation, est l'immigration et la façon dont on intègre les immigrants aux communautés. Il faut en augmenter le nombre et ensuite les intégrer.

Pensez-y avant de répondre à ma question et envoyez-nous votre réponse. Je vais poser la même question aux représentants de la FCFA, lorsqu'ils vont comparaître la semaine prochaine. Puisqu'ils sont représentés au comité aujourd'hui, ils vont en être saisis. Devrait-il exister un organisme semblable en immigration, consacré à l'immigration pour s'assurer de faire un meilleur travail d'intégration de ces communautés aux nôtres?

Le président: Monsieur Galipeau, vous avez la parole.

M. Royal Galipeau: Merci, monsieur le président.

Je remercie les témoins d'être parmi nous aujourd'hui. Je suis particulièrement impressionné par la clarté de vos propos, monsieur Couture. J'ai bon espoir que vous allez faire un bon juriste et un bon leader, même si vous manquez un cours ce matin.

En ce qui a trait aux documents dont a été saisie l'opposition ce matin, vous serez peut-être intéressé de savoir que les députés de la formation ministérielle ne les ont pas reçus. On n'a pas reçu le document définitif, ni l'ébauche. Je n'en fais pas une critique, mais quand les députés de l'opposition auront reçu un document de meilleure qualité, il sera utile que les députés ministériels le reçoivent également.

L'hon. Mauril Bélanger: Je l'ai envoyé à tout le monde à 16 h 48 hier après-midi.

M. Royal Galipeau: Merci. Je vous ferai remarquer que je n'ai pas interrompu le député du comté d'Ottawa—Vanier.

Monsieur Vaillancourt, savez-vous qu'il y a eu une augmentation de 40 p. 100 du financement de la Feuille de route pour la dualité linguistique canadienne?

M. Denis Vaillancourt: Je sais qu'il y a eu des augmentations, mais je ne suis pas au courant de la plus récente.

M. Royal Galipeau: Cette semaine, j'ai annoncé 38 nouveaux projets, dont plusieurs touchaient diverses composantes de l'AFO. Est-ce que certains d'entre eux n'étaient pas acceptables?

• (0935)

M. Denis Vaillancourt: Non. On est tout à fait d'accord sur les projets annoncés. Ça fait partie des initiatives qui contribuent au développement de la francophonie. Ces initiatives sont fort appréciées, c'est sûr.

M. Royal Galipeau: Vous ne saviez pas qu'il y avait eu une augmentation de 40 p. 100. Je présume que les composantes n'ont pas non plus été saisies de cette réalité.

Donnez-moi un conseil. Comment le gouvernement peut-il mieux communiquer avec les organismes qui représentent les francophones en situation minoritaire afin qu'ils puissent être conscients de ce qu'on fait ensemble?

M. Denis Vaillancourt: Dans la version écrite de mes propos, on fait allusion à des moyens de communication, à des sites du gouvernement qui permettraient de décrire davantage les contributions et souligner les bonifications. Il y a tout de même des outils de ce genre. Il faudrait communiquer de façon ciblée avec les groupes porte-parole des provinces et avec d'autres groupes, de façon à diffuser notre compréhension de ces choses-là.

M. Royal Galipeau: Pour ma part, j'ai été élevé en Ontario, dans une partie de la province où la langue française est généralement mal parlée. Naturellement, je suis redevable à ma famille et à certaines institutions pour l'encadrement qu'elles m'ont offert. Une des institutions qui ont été très importantes pour moi, en l'occurrence pour l'épanouissement de ma langue, est la Société Radio-Canada, que j'écoute avec plaisir depuis 60 ans. Or je constate qu'elle est de plus en plus « montréalocentrée ». À mon avis, ce que m'a apporté la Société Radio-Canada au fil des décennies est maintenant moins accessible aux francophones qui font face aux mêmes défis que ceux avec lesquels j'ai dû composer quand j'étais jeune.

Monsieur Couture, parmi tous les francophones que vous connaissez dans les neuf provinces où les francophones vivent en

situation minoritaire, combien sont accrochés à Radio-Canada ou se sentent représentés par l'image qu'on leur offre?

M. Alexis Couture: Je peux vous dire que je me lève tous les matins à 6 h 55 pour avoir le temps d'écouter les nouvelles de 7 heures à Radio-Canada, et ce, depuis ma deuxième année. Je n'ai pas toujours été le jeune typique.

Je peux parler de l'Acadie en particulier.

M. Royal Galipeau: À quelle heure écoutez-vous Radio-Canada? Vous l'écoutez de Moncton?

M. Alexis Couture: À 7 heures le matin, à Moncton.

M. Royal Galipeau: Et en deuxième année, vous étiez aussi à Moncton?

M. Alexis Couture: À ce moment-là, j'habitais en Nouvelle-Écosse. Par la suite, j'ai habité la ville de Québec.

En Acadie particulièrement, Radio-Canada a fait des efforts importants au cours de la dernière décennie pour améliorer sa présence régionale. Sa programmation est, de façon assez régulière, l'une de celles qui sont le plus écoutées et le plus consultées dans les domaines radiophonique et télévisuel. Évidemment, on ne peut que déplorer le « montréalocentrisme » de certaines branches de Radio-Canada, mais je dois par contre applaudir ses efforts dans le domaine des nouvelles technologies. Par exemple, le site tou.tv permet à ma copine, qui est présentement en France, d'écouter les émissions de Radio-Canada quand elle le souhaite. Des applications pour les téléphones intelligents permettent aussi d'écouter Radio-Canada, en l'occurrence le poste de son choix, peu importe où l'on se trouve au pays.

Je crois tout de même que la Société Radio-Canada devrait s'efforcer de mieux rejoindre les jeunes en proposant des contenus plus près de leur réalité. Selon moi, ça implique un plus grand nombre de jeunes sur les ondes. Ce n'est pas impossible à faire. Il y a des écoles de communication et de journalisme un peu partout au pays et des jeunes qui seraient plus qu'intéressés à participer à une émission hebdomadaire de Radio-Canada. Il y a suffisamment de contenu, partout au pays, pour le faire en français. Je ne pourrais qu'applaudir une initiative de ce genre.

• (0940)

M. Royal Galipeau: Je suis personnellement intervenu en ce qui a trait à une décision du CRTC qui avait empêché l'établissement d'un poste de radio communautaire à Ottawa. Le ministre a demandé au CRTC de refaire ses devoirs. Finalement, nous avons un poste de radio communautaire francophone à Ottawa.

Quelle est la présence de la radio francophone communautaire à laquelle les jeunes peuvent s'accrocher ailleurs au Canada?

M. Alexis Couture: Les radios communautaires francophones découlent d'un projet de la Fédération de la jeunesse canadienne-française à la fin des années 1980. On est très près de ce réseau, notamment de l'Alliance des radios communautaires du Canada. J'ai travaillé au sein d'une station de radio, et je sais qu'elles font un excellent travail pour rejoindre les jeunes et offrir une programmation adaptée aux jeunes partout au pays.

M. Royal Galipeau: Merci beaucoup, monsieur le président.

Le président: Merci.

Monsieur Trottier, vous avez la parole.

M. Bernard Trottier (Etobicoke—Lakeshore, PCC): Merci, monsieur le président.

Je remercie nos invités d'être venus nous rencontrer ce matin.

Je suis Bernard Trottier, député de la région de Toronto, plus précisément d'Etobicoke—Lakeshore. Je suis très heureux que des représentants de l'AFO soient venus ici ce matin, parce que l'Ontario, comme vous le savez, est la province qui compte la plus importante communauté francophone en situation minoritaire au pays. C'est aussi une immense province qui présente beaucoup de variétés.

Monsieur Vaillancourt et monsieur LeVasseur, pourriez-vous décrire les défis particuliers des régions de l'Ontario? Par exemple, vous savez bien que la ville de Toronto n'a pas de concentration, quartier ou banlieue précisément francophone. Ce n'est pas comme à Ottawa. Les défis du Nord de l'Ontario ne sont pas non plus les mêmes que ceux d'Ottawa et de Toronto. Il y a le Sud et le Nord de l'Ontario. Vous pourriez peut-être faire un survol des différents défis et des différentes possibilités pour la francophonie dans cette province.

M. Denis Vaillancourt: Merci. Je vais commencer et mon collègue pourra peut-être continuer.

Ayant oeuvré dans le domaine de l'éducation aux quatre coins de la province, je peux dire que vous avez parfaitement raison quand vous parlez de Toronto. Il est clair qu'il y a aujourd'hui dans l'Est de l'Ontario une plus grande concentration de francophones, ce qui rend certaines choses plus faciles. Par contre, dès qu'on s'éloigne de l'Est de l'Ontario, c'est-à-dire au-delà de Renfrew ou de Kingston, on atteint des communautés isolées. J'aime souvent dire que l'Ontario français représente, dans la province, toutes les caractéristiques de la minorité de l'ensemble du Canada. Il y a des endroits isolés et il y a des endroits où la concentration est élevée.

J'aime souvent dire que la francophonie de la grande région métropolitaine de Toronto est comme une francophonie rurale. Même s'il s'agit d'une grande agglomération, les francophones y sont isolés, d'où l'importance de créer du réseautage, des occasions, et d'agrandir l'espace francophone pour valoriser la langue.

À Windsor, il y a une autre sorte d'isolement. Un des projets principaux de l'Assemblée de la francophonie consiste à créer des réseaux, des occasions de travailler ensemble et de se connaître, de retourner chez nous, d'être fiers de ce que nous sommes et de prendre notre place.

Il y a des initiatives un peu partout, mais le défi de la distance ou de l'isolement demeure entier, même en Ontario, où l'on trouve une importante communauté francophone. Il y a dans le nord de la province des foyers de francophones. Hearst, par exemple, est une communauté dynamique. Certains l'appellent « le petit Québec », mais pour notre part, nous disons que ce sont des Franco-Ontariens. Ça fait maintenant plusieurs générations qu'ils sont établis à cet endroit. Il y a une vie culturelle, communautaire et économique francophone. Tous ces gens contribuent à l'essor de leur propre communauté.

Il y a des exemples à Kingston et à Penetang, notamment. Je pense à La Clé d'la Baie et à l'AFNOO, à Thunder Bay. Il y a là des organismes francophones qui deviennent partenaires des gouvernements provinciaux, et parfois du gouvernement fédéral, pour offrir des services dans les deux langues et desservir la francophonie.

Du côté de la responsabilisation, ces communautés ont contribué à relever certains défis. Il y en a toujours, notamment celui de garder cet espace vivant.

On parle de la radio communautaire et de Radio-Canada. Il y a des faiblesses du côté de Radio-Canada, comme l'a mentionné mon collègue. Or je demeure dans l'Est de l'Ontario, et quand je visite Toronto ou Sudbury, je constate que les stations locales reflètent vraiment l'Ontario et qu'elles font partie de la vie quotidienne. Même si je suis un peu plus vieux que mon collègue, je me lève au son de Radio-Canada. Dans l'Est de l'Ontario, ici, Radio-Canada dessert les deux côtés de la rivière, et il se peut qu'on nous oublie. C'est le défi auquel nous faisons face.

Pour en revenir à la dynamique franco-ontarienne, nous sommes dispersés et diversifiés, compte tenu des origines de notre communauté. Nous rassembler et agrandir l'espace francophone demeure un défi. Nos communautés sont vivantes et elles créent des événements. Toute une gamme d'événements a été promue par l'entremise des investissements de Patrimoine canadien, notamment. L'investissement fédéral dans le cadre de la Feuille de route a eu un effet domino: le gouvernement de l'Ontario se responsabilise donc lui aussi au moyen de certaines initiatives. On crée des partenariats intéressants pour agrandir l'espace francophone et valoriser la dualité linguistique.

• (0945)

M. Gilles LeVasseur: Monsieur Trottier, je suis natif de Toronto. Comme Franco-Ontarien, je comprends votre question. Dans le cas de ceux qui vivent dans des endroits où il n'y a pas cette enclave linguistique francophone, on doit d'abord et avant tout se rappeler qu'il y a le milieu de l'éducation. Ça commence par les garderies, ça passe ensuite par le milieu scolaire et, plus tard, par notre réseau social. Il faut donc absolument comprendre que l'investissement dans l'éducation est essentiel pour notre communauté.

Si, ultimement, on ne veut pas toujours être obligé de venir ici parler de la Feuille de route, il va falloir comprendre, à un moment donné, que les Franco-Ontariens cherchent à enchâsser dans la Constitution leurs droits tels qu'ils existent actuellement. Cette démarche peut être faite de façon conjointe par le gouvernement fédéral et la province de l'Ontario, mais à un moment donné, il va falloir s'asseoir et se demander si on peut inscrire ces droits dans la Constitution. C'est la protection minimale dont on a besoin pour pouvoir passer à la prochaine étape.

Le président: D'accord, merci.

Madame Michaud, c'est à vous.

Mme Élane Michaud (Portneuf—Jacques-Cartier, NPD): Merci beaucoup.

Je vous souhaite la bienvenue.

Je dois moi aussi vous lancer des fleurs, monsieur Couture. On a plus ou moins le même âge. Sans vouloir me vanter, je dirais qu'on reflète bien tout ce que la jeunesse peut accomplir et l'effet positif qu'on peut avoir sur le système politique. Je vous invite donc à continuer votre travail. Peut-être serons-nous collègues un jour. Qui sait?

Beaucoup de sujets probants ont été abordés aujourd'hui, mais c'est M. Galipeau, je crois, qui a ouvert une porte intéressante. On a parlé de Radio-Canada.

Monsieur Vaillancourt, vous avez mentionné qu'un de vos objectifs était d'assurer la promotion, la vitalité et la présence du français en Ontario. Pouvez-vous me parler de l'importance de la Société Radio-Canada et de la façon dont elle va vous aider en matière de promotion et de visibilité du français?

M. Denis Vaillancourt: À plusieurs reprises, Radio-Canada a été partenaire de l'Assemblée de la francophonie de l'Ontario. Lors de nos rassemblements annuels, les animateurs des émissions provinciales sont toujours au rendez-vous. La SRC est un partenaire en ce qui a trait à la promotion des activités culturelles dans différents milieux, que ce soit dans l'est de l'Ontario ou à Sudbury à partir de sa station locale.

Radio-Canada est un instrument et un partenaire privilégié. On a des exemples de différentes activités culturelles, comme par exemple le concours Ontario Pop parrainé par Radio-Canada. D'ailleurs, un de mes fils y a participé. Il s'agit d'une initiative de la station de Sudbury qui a été reprise par Radio-Canada en Ontario. C'est un événement annuel.

Mme Éline Michaud: Radio-Canada est donc pour vous un partenaire très important. Les compressions pourraient probablement avoir un impact sur vos activités. Est-ce exact?

M. Denis Vaillancourt: Il est clair que Radio-Canada est un partenaire important de la minorité francophone de l'Ontario. On a déploré les compressions, par exemple quand on a fermé la station de Windsor. On aimerait bien qu'elle revienne, car on a besoin de ce portrait. Il est clair qu'il est essentiel pour la communauté que Radio-Canada, qui est un instrument à la disposition de notre fédération, soit présent afin de soutenir une présence francophone à saveur locale. Bien qu'il y ait des émissions nationales et que certaines soient un peu trop centrées sur Montréal, d'autres donnent cette perspective.

Mme Éline Michaud: Merci. Je crois que vous mettez bien en lumière toute l'importance de Radio-Canada pour la promotion de la dualité linguistique et la construction de notre identité nationale.

• (0950)

M. Denis Vaillancourt: C'est sans contredit le cas.

Mme Éline Michaud: Je crois que c'est bien clair.

Lors de votre présentation, vous avez également mentionné que votre communauté a développé un plan stratégique communautaire. Pouvez-vous nous parler davantage des priorités que l'on retrouve dans ce plan?

M. Denis Vaillancourt: On parle d'activités. Ce grand volet comprend cinq pistes. Il s'agit d'agrandir l'espace francophone. Encore une fois, l'objectif est que le francophone et la jeunesse francophone de notre communauté considèrent qu'il y a une valeur ajoutée à parler le français et à demander des services en français. On veut donc agrandir l'espace francophone. Cela commence dans les écoles. Le créneau qui nous intéresse davantage est celui de la petite enfance. Si, dans le passé, on a affirmé que l'on avait des droits linguistiques, notamment le droit à l'éducation, ces droits s'exercent dès la naissance. S'il y a un service de garde, nous veillons à cela de façon très importante.

Le président: Je m'excuse, monsieur Vaillancourt. Y a-t-il un problème d'interprétation?

[Traduction]

Attendez un instant, s'il vous plaît, pendant que nous essayons de voir ce qui se passe.

[Français]

Pardonnez-moi, vous avez la parole.

M. Denis Vaillancourt: Il faut donc agrandir l'espace francophone de toutes les régions de l'Ontario. Cela se voit, cela se fait. Il y a des exemples concrets, comme les monuments de la francophonie qui valorisent cela. Il y a eu la création de centres de santé en français, de centres culturels et communautaires et de cliniques juridiques francophones. On appuie ces initiatives.

Une autre initiative porte sur la visibilité et la valorisation de l'usage du français.

Mme Éline Michaud: Je m'excuse de devoir vous interrompre pour une question de temps. Ces priorités sont-elles reflétées à l'heure actuelle par la Feuille de route?

M. Denis Vaillancourt: Oui, cela s'arrime bien. On a également tenu compte de cela.

Mme Éline Michaud: Combien de temps me reste-t-il?

Le président: Il vous reste une minute.

Mme Éline Michaud: Un peu plus tôt, en ce qui a trait aux jeunes, vous avez mentionné que vous aimeriez participer davantage à la prise de décision relative à l'allocation des fonds. Si j'ai bien compris, votre organisation n'a pas été vraiment consultée avant le développement de la Feuille de route?

M. Sylvain Groulx: En fait, des démarches ont été entreprises par notre organisme lors du développement du Plan d'action pour les langues officielles et lors de la planification de la Feuille de route. Toutefois, ce sont des gestes qui ont été posés par notre fédération. Il n'y a pas eu de consultation comme telle.

Mme Éline Michaud: Il n'y avait donc pas de démarches proactives émanant des intervenants gouvernementaux afin de connaître vos besoins.

M. Sylvain Groulx: C'est exact.

Mme Éline Michaud: Je pense en effet que vous êtes bien placés pour savoir ce qui pourrait être important.

C'est une discussion intéressante, mais je garderai mes questions pour plus tard car j'aurai l'occasion de vous reparler.

Le président: Merci, madame Michaud.

Monsieur Menegakis, vous avez la parole.

M. Costas Menegakis (Richmond Hill, PCC): Merci, monsieur le président.

Comme vous le savez, nous étudions la Feuille de route pour la dualité linguistique. C'est très important pour nous de vous rencontrer et d'entendre vos commentaires. Je vous remercie d'être ici aujourd'hui et je vous remercie de vos présentations.

Monsieur Couture, je suis également très impressionné par vos propos. Ma première question s'adresse donc à vous.

Les programmes culturels sont importants pour nos jeunes. Comment la Feuille de route a-t-elle appuyé la programmation culturelle? Quelles améliorations aimeriez-vous retrouver?

M. Alexis Couture: Je vais commencer à y répondre et ensuite demander à Sylvain de compléter.

Je peux dire que, d'une part, il y a tout ce qui est contenu dans l'aspect des programmes culturels qui est financé par l'enveloppe relative à la culture et qui est développé par des réseaux culturels ciblant les jeunes. C'est tout un plan de développement.

D'autre part, le secteur culturel a été particulièrement ciblé par le réseau jeunesse de tout le pays, car c'est par la culture qu'on réussit à rejoindre les jeunes dans leurs intérêts. On conviendra que ce n'est pas avec un manuel de mathématiques qu'on construit l'identité. C'est plutôt par la musique, le théâtre ou la culture en général. La fédération et ses membres ont fait de grands efforts à cet égard.

Je vais demander à Sylvain de poursuivre à ce sujet.

M. Sylvain Groulx: Certes, la culture est importante pour la jeunesse. Cependant, notre organisme ne travaille pas que sur ce plan. On peut dire que la Feuille de route touche sans doute à des aspects importants et que la culture fait toujours partie des projets jeunesse. Sur le plan de la culture en général et des organismes culturels, on est d'avis qu'il y a des efforts qui ont été mis dans la Feuille de route. Par ailleurs, on espérait en voir davantage, sachant que la jeunesse bénéficie grandement de cet apport de la culture pour la construction de son identité. Ainsi, s'il y avait des efforts supplémentaires sur le plan culturel, ils seraient certainement bienvenus et bénéfiques à cette clientèle.

• (0955)

M. Costas Menegakis: Pourriez-vous nous donner quelques exemples de programmes culturels?

M. Alexis Couture: Comme exemples de programmes culturels qui ont été réalisés au cours des dernières années, on peut penser à des programmes pour le développement de jeunes artistes qui existent dans plusieurs provinces. Il y a notamment Frogstock, en Nouvelle-Écosse, Accros de la chanson et Art sur roues, au Nouveau-Brunswick. Il y a d'autres programmes en Ontario qui ont été mentionnés tout à l'heure, dont la Furie au Manitoba et également des programmes en Alberta. Il y a donc beaucoup de programmes pour le développement des jeunes artistes.

Par ailleurs, on s'assure toujours d'inclure un volet culturel dans l'ensemble des activités de la fédération et de ses membres. Ce peut être des prestations culturelles, théâtrales ou musicales le soir dans le cadre des travaux du Parlement jeunesse pancanadien, ou encore de l'improvisation ou de la musique dans le cadre des Jeux de la francophonie canadienne, un événement pour lequel tout un volet culturel est prévu. On s'assure qu'un volet culturel est intégré au sein de nos activités. Notre organisme doit présenter une variété d'activités pour rejoindre le plus grand nombre de jeunes possible. Ainsi, en gardant une porte ouverte à la culture, on s'assure de la faire le mieux possible.

M. Costas Menegakis: Merci.

Les programmes culturels sont aussi très importants pour nos aînés. Je vous pose donc la même question, monsieur Vaillancourt.

M. Denis Vaillancourt: L'Assemblée de la francophonie de l'Ontario touche un grand contingent d'aînés. Il est donc important pour eux qu'on privilégie les activités de rassemblement d'ordre culturel. Nos aînés ont été des bâtisseurs qui, plus souvent qu'autrement, ont eu à mener des batailles pour la langue et pour avoir leurs services. Ils lèguent à la jeunesse et à notre génération en Ontario plusieurs services, institutions et centres communautaires.

Ce matin, on a suggéré que, si on devait bonifier une enveloppe, de cibler le domaine des arts et de la culture qui enrichit la vie et qui rend notre langue plus visible. C'est important pour nous et pour les aînés qui ont fait leur carrière en français et qui veulent continuer à vivre en français.

M. Costas Menegakis: Merci.

Le président: Monsieur Harris, vous avez la parole.

M. Dan Harris (Scarborough-Sud-Ouest, NPD): Merci, monsieur le président. Merci à tous d'être ici aujourd'hui.

Je vais vous avouer qu'en tant que Franco-Ontarien, je trouve cela excitant. Depuis 15 ans, j'aide la jeunesse à s'impliquer dans la politique et dans d'autres choses. M. Vaillancourt a parlé de sa petite enfance. Pour ma part, je suis né à Toronto. J'ai fréquenté le Petit Chaperon Rouge, l'école Georges-Étienne-Cartier et l'école secondaire catholique Mgr-de-Charbonnel. J'ai été membre de la FESFO. Ce sont toutes de bonnes choses. Je suis heureux d'être ici aujourd'hui et d'avoir l'occasion de vous parler.

Tout à l'heure, quand vous parliez de la jeunesse, vous avez mentionné que vous n'aviez pas d'organisme au Nunavut. Est-ce exact?

M. Alexis Couture: Effectivement, le Nunavut n'est pas représenté au sein du conseil d'administration. Toutefois, des efforts sont déployés pour tous les événements afin qu'il y ait des jeunes présents.

M. Dan Harris: D'accord.

Je pose la question sachant que lors de la 40^e législature du Parlement, ce comité avait entrepris une étude sur la dualité linguistique dans le Nord. Il ne restait au comité qu'à se rendre au Nunavut pour compléter le rapport et le déposer. Croyez-vous que ce rapport soit important et qu'il vous aiderait dans vos travaux au Nunavut?

M. Alexis Couture: Il est certain que la fédération est favorable à obtenir de l'information supplémentaire. Un de nos axes de développement pour 2010-2013 est justement la recherche et l'évaluation et d'avoir plus de données sur le portrait de la jeunesse d'expression française partout au pays. Cela inclut le Nunavut, le Québec et toutes les provinces et territoires de l'est à l'ouest et du sud au nord. Pour nous, avoir de la documentation et avoir des statistiques nous permettent d'offrir des événements qui sont mieux adaptés et qui sont plus près de la réalité des jeunes. Bien entendu, cela nous permet d'aller rejoindre ces jeunes le mieux possible.

M. Dan Harris: Merci.

C'est intéressant. Le NPD, qui est l'opposition officielle, a vraiment pour la première fois un caucus qui est jeune. Il y a 21 députés de 35 ans et moins. On trouve qu'il sera vraiment intéressant et important d'intéresser plus de jeunes à la politique. On aurait certainement besoin à l'avenir de candidats au Nouveau-Brunswick.

Si votre organisation désire recevoir des députés pour des événements, laissez-nous le savoir. Je suis vice-président du caucus et vous pouvez communiquer avec nous pour d'autres choses. Parlant de l'AEFO, il est important d'attirer les jeunes.

Parlons de immigrants francophones. En Ontario et partout ailleurs, l'immigration est très importante pour notre futur. Quelle est selon vous la chose la plus importante qu'on devrait faire pour améliorer la situation de l'immigration francophone en Ontario?

•(1000)

M. Denis Vaillancourt: Je pense que la chose la plus importante est que, aux portes d'entrée de l'Ontario, la présence francophone soit très évidente par l'affichage et par le personnel en place. Dès l'entrée, dès le premier pas à l'aéroport Pearson, à l'aéroport McDonald-Cartier ou à Windsor, quel que soit le point d'entrée où il y a un bureau d'Immigration Canada, il faudrait qu'il y ait du personnel bilingue qui connaisse le réseau et l'accès communautaire aux services en français. Pour arriver à cela, il faut des partenariats avec les communautés locales. Je pense, par exemple, à l'ACFO de Kingston qui a parrainé un projet avec la ville de Kingston. En effet, ses représentants sont présents lorsque des immigrants arrivent dans la ville pour leur dire d'entrée de jeu quelles sont les occasions de vivre, de travailler et de participer à la vie commune en français. C'est ce qui manque à nos vitrines à chacun des points d'entrée. Il faut qu'il soit clair et net qu'il y a une vie française au Canada et en Ontario, en particulier.

M. Gilles LeVasseur: J'aimerais ajouter une chose. Une fois que l'immigrant est ici, il faut qu'il y ait pour lui des mécanismes d'intégration. L'immigrant se retrouve souvent démuné et se perd dans la communauté. Le Programme d'immigration à Patrimoine canadien et la Feuille de route pour la dualité linguistique canadienne doivent aussi tenir compte de cette approche pour l'insérer dans la communauté, lui donner les outils pour comprendre où doivent être les prochaines occasions d'emploi et quel est le cheminement scolaire. Cela commence par la garderie, mais cela continue par le cheminement scolaire et l'emploi. Le problème est que l'immigrant va se noyer dans la communauté, va suivre un groupe ciblé qui est souvent son groupe naturel et va ensuite oublier la réalité francophone de l'Ontario.

Le président: C'est bien, merci.

Monsieur Weston, vous avez la parole.

M. John Weston (West Vancouver—Sunshine Coast—Sea to Sky Country, PCC): Merci, monsieur le président.

Ma première question s'adresse aux représentants de ce groupe de l'Ontario. J'ai entendu dire que, après la dernière élection, il y avait une vraie explosion d'utilisation de fonds par la communauté gréco-canadienne en Ontario.

En deuxième lieu, je vous remercie de votre présentation. Je viens de la Colombie-Britannique et je suis impressionné par la croissance de l'utilisation de la langue minoritaire dans toutes les provinces. Pouvez-vous raconter votre histoire et votre exemple favori relatif à la croissance du français dans les communautés anglophones? Alexis, vous pouvez peut-être commencer.

La troisième question porte sur la comptabilité quand nous prenons une décision sur l'utilisation des fonds publics. Chaque dollar est précieux. Ce n'est pas notre argent, mais celui du public. Pouvez-vous nous donner des exemples de très bonne utilisation des deniers publics?

M. Alexis Couture: Je vais d'abord répondre à votre question au sujet des exemples de croissance relatifs à l'utilisation de la langue minoritaire dans une communauté majoritaire. Dans notre cas, on parle du français dans une communauté anglophone. Le meilleur exemple jusqu'à présent est celui des Jeux de la francophonie canadienne. Ceux-ci existent depuis 1999 et rassemblent tous les trois ans des gens de l'ensemble des provinces et des territoires. L'été passé, c'était à Sudbury, en Ontario. Il y a trois ans, c'était à Edmonton, en Alberta.

On se trouve dans une situation très particulière. En effet, des jeunes qui proviennent des écoles d'immersion — ce sont des anglophones qui ont appris le français — souhaitent beaucoup participer aux jeux. Ils font des efforts remarquables pour faire partie des délégations provinciales parrainées par les organismes provinciaux membre de la FJCF. Les jeux permettent d'aller rejoindre les jeunes sur trois plans, c'est-à-dire ceux de la culture, du sport et du leadership. Grâce à cette programmation variée, une programmation de qualité et des partenaires de recrutement très forts, on a réussi à recruter des jeunes à l'extérieur de ce qui est considéré comme le bassin francophone traditionnel. Nous avons réussi à le faire notamment en Colombie-Britannique avec le CJFCB qui est notre partenaire membre là-bas.

On a fait des efforts extrêmement intéressants. On voit une croissance de la participation aux jeux justement parce qu'on va chercher cette clientèle qui est à l'extérieur du bassin qu'on pourrait qualifier de francophone. C'est aussi pour cette raison que la fédération a comme membres des jeunes de 14 à 25 ans d'expression française au pays. Il faut faire la différence entre une jeune personne d'expression française et une jeune personne francophone. La jeune personne d'expression française n'a pas nécessairement le français comme langue maternelle.

•(1005)

M. John Weston: Y a-t-il une utilisation de fonds publics?

M. Alexis Couture: Évidemment, les jeux sont financés par le gouvernement fédéral et également par les gouvernements provinciaux. Je peux peut-être laisser Sylvain donner plus de détails à ce sujet.

M. Sylvain Groulx: En fait, le ministère du Patrimoine canadien contribue financièrement aux jeux. Il y a d'autres agences provinciales qui apportent une contribution importante par l'entremise des délégations. Pour revenir brièvement à la question de la reddition de comptes, les organismes jeunesse sont extrêmement responsables et s'occupent très bien de l'argent.

Vous pouvez imaginer tout ce qu'il faut pour gérer une activité ou un organisme jeunesse où on travaille avec des jeunes qui ont en grande majorité 14 à 18 ans. Par conséquent, ils ne sont pas majeurs. Il faut parler avec les parents, obtenir des formulaires de consentement, les accompagner et avoir des bénévoles. On obtient énormément avec chaque dollar investi, car la nature de l'événement et les gens avec qui on travaille font en sorte qu'il faut redoubler d'efforts. De façon générale, c'est très fort chez nos membres à cet égard.

Je ne veux pas prendre trop de temps et je vais laisser les autres parler.

M. Denis Vaillancourt: J'aimerais renchérir et donner des exemples concrets. Les investissements dans les groupes communautaires dans le domaine des arts et de la culture dans certaines régions de la province ont donné lieu à l'établissement d'infrastructures permanentes et à une prise en charge, par la communauté francophone, d'activités culturelles qui ont eu des retombées économiques. On pense, par exemple, à un centre culturel ou à une salle de spectacle à Hearst. On pense à des salles dans différents milieux où la communauté, en vertu de ses activités, s'est prise en charge. Elle a conclu des partenariats avec le ministère du Patrimoine canadien et le gouvernement provincial. C'est l'effet d'entraînement provincial. Tout cela s'est transformé en activités économiques qui permettent à la communauté de vivre en français.

Je suis obligé de dire que le plus bel exemple en Ontario — j'admets que je ne suis pas neutre, étant éducateur de carrière — est tout l'effort fait auprès de notre jeunesse. Le réseau scolaire a fondé entre autres la FESFO. Aujourd'hui, quand je vais dans le milieu professionnel, je rencontre des jeunes Franco-Ontariens qui sont avocats, médecins, comptables et propriétaires d'entreprise. Ils prennent leur place. Ce sont des exemples qui démontrent que sans des investissements et des réseaux, que ce soit les Jeux franco-ontariens, le domaine scolaire et le domaine communautaire, on n'aurait pas ces professionnels. C'est très enrichissant. La marque de notre investissement est en définitive qu'autour de cette table, des Franco-Ontariens ont dépassé le système, parlent français et sont encore là pour nous représenter. Ce sont les signes tangibles du succès de la dualité linguistique et du maintien à part entière de notre minorité.

M. John Weston: C'est bien.

M. Gilles LeVasseur: Une chose a changé, monsieur Weston, ce sont les ayants droits. En vertu de l'article 23 de la Constitution, on est allé chercher les ayants droits, ceux qui avait droit à l'école française. Par le financement, on a pu avoir accès aux écoles et on a pu financer les écoles hors Québec dans les régions où il n'y avait pas souvent d'écoles françaises auparavant.

Les ayants droits ont donc permis cette croissance de la population francophone. Du côté anglophone, les programmes d'immersion en langue française dans les écoles ont aussi beaucoup aidé les francophones. Des gens qui sont capables de s'exprimer en français travaillent pour les instances gouvernementales provinciales ou pour d'autres instances. Ils sont capables de communiquer avec les francophones, ce qui crée cet espace francophone. Souvent, on oublie cet aspect. En effet, différents programmes nous donnent la chance de travailler beaucoup plus avec les autres communautés. Au départ, c'était les ayants droits. C'est un des gros problèmes qu'on doit solutionner chez les francophones pour être certains qu'on puisse avoir cette continuité linguistique dans les écoles.

Le président: Merci.

Monsieur Aubin, vous avez la parole

●(1010)

M. Robert Aubin: Merci, monsieur le président.

Voici notre défi, si vous l'acceptez. Je dispose de cinq minutes. J'ai trois questions à poser et j'aimerais entendre vos deux organismes à propos de chacun des sujets.

Voici ma première question. La Feuille de route est une stratégie additionnelle de financement pour développer des projets. Concrètement, est-ce facile pour chacun de vos organismes de se retrouver à faire la différenciation entre les programmes réguliers et les programmes qui ont trait à la Feuille de route ou est-on en train de vous embourber sous la paperasserie?

M. Sylvain Groulx: Je vais me permettre de répondre.

Ce n'est pas facile. Il faut poser beaucoup de questions pour essayer de bien comprendre. La Feuille de route comme telle, du moins de la façon qu'on la comprend, implique 15 ministères qui y participent et qui ont des programmes qui fonctionnent normalement.

Alors, ma réponse serait de dire que non, ce n'est pas facile de voir et de comprendre notre situation.

M. Denis Vaillancourt: Je suis d'accord avec M. Groulx.

On comprend qu'il y a des programmes. Au niveau provincial, notre assemblée fait des efforts pour comprendre. Quand on parle

avec nos membres, ce n'est pas évident pour eux de faire la distinction entre un programme de la Feuille de route ou un programme du ministère du Patrimoine canadien.

Alors, il y a de la clarification à faire et je souscris à l'idée que ce n'est pas nécessairement facile. Il faut vraiment aller explorer et trouver les choses.

M. Robert Aubin: Merci. Voici ma deuxième question.

Depuis tout à l'heure, on entend des témoignages assez éloquentes de succès connus dans les communautés minoritaires linguistiques. Il y a même des perspectives d'avenir intéressantes dans ce que vous proposez.

Toutefois, la réalité est qu'on demande à chacun des ministères de couper dans les plans dans une proportion de 5 p. 100 et parfois de 10 p. 100. Avez-vous eu vent de coupes qui vous toucheraient directement dans l'un ou l'autre des ministères?

M. Denis Vaillancourt: De notre côté, on n'en a pas eu vent directement, compte tenu qu'il y a des ententes dans le cas de certaines enveloppes qui seront échues ultérieurement.

On a des soupçons, mais on n'a pas eu d'indicateurs directs en ce qui a trait à l'Assemblée de la francophonie. Toutefois, la rumeur court.

M. Alexis Couture: On fait écho à ce commentaire. On n'a pas eu vent d'impacts directs à ce moment-ci mais, bien entendu, c'est quelque chose que les gens ont dans le radar comme perspective prochaine.

M. Robert Aubin: Je vais poser une question B pour en avoir quatre.

Y a-t-il selon vous une priorité ou un secteur auquel il ne faudrait absolument pas toucher?

M. Denis Vaillancourt: Le secteur communautaire.

M. Alexis Couture: En général, évidemment, il y a le secteur communautaire et celui de l'éducation. L'éducation, en lien avec le secteur communautaire, est absolument essentielle.

M. Denis Vaillancourt: Je souscris à cela.

M. Robert Aubin: Ma dernière question est la suivante.

Dans l'élaboration de la prochaine Feuille de route, ne craignez-vous pas qu'on donne d'une main, par l'entremise de la Feuille de route, des sommes pour des projets qu'on va retirer dans des programmes réguliers ce qui ferait que, à toutes fins pratiques, il n'y aurait pas de bonification de la situation des communautés?

M. Alexis Couture: Peut-on dire que c'est une crainte? Je ne suis pas certain qu'on ait une crainte à ce moment-ci. Par contre, il est certain que si cette situation devait arriver, cela ne serait pas souhaitable.

Pour nous, l'objectif de la Feuille de route est une bonification des programmes déjà existants et, en ce sens, cela doit rester une bonification et non pas un transfert de fonds dans une autre enveloppe. Il faut vraiment que cela soit des fonds additionnels.

M. Denis Vaillancourt: J'ajoute à cela la même consigne. Si nous disons que la dualité linguistique est une pierre angulaire de notre identité, quand on priorise nos investissements de la Feuille de route, il faut que ça soit conséquent, toujours en souscrivant au fait que les parlementaires ont une responsabilité fiscale. Néanmoins, il faut le faire avec des priorités bien ancrées.

Je reviens à cette notion qui m'inspire tous les jours. La dualité linguistique est une pierre angulaire de notre identité nationale. C'est ce qui nous distingue des Américains. Il faut investir à cet égard.

M. Robert Aubin: Merci, messieurs.

Vous avez été d'une efficacité exemplaire. J'ai eu une réponse à toutes mes questions. S'il me reste une minute, je peux la partager avec un ou une de mes collègues.

Mme Élane Michaud: Monsieur Couture, vous me dites que vous vous êtes sauvé d'un cours de droit, mais je vais quand même profiter de votre statut de futur juriste pour vous demander vos impressions sur la nomination d'un juge unilingue anglophone à la Cour suprême.

M. Alexis Couture: Le juge Moldaver a exprimé son intention d'apprendre le français d'ici un an.

Mme Élane Michaud: Je ne parle pas de lui. Je parle de la situation en général.

M. Alexis Couture: Dans son cas particulier, je crois que c'est extrêmement intéressant. En général, je crois qu'il serait souhaitable, pour l'ensemble de nos juges à la Cour suprême, de parler et de comprendre les deux langues.

Le président: D'accord.

Avez-vous brièvement une autre question?

•(1015)

M. Dan Harris: Le commissaire aux langues officielles s'est montré inquiet à l'égard des coupes parce que le gouvernement ne va pas garder les yeux sur la dualité linguistique. Il n'y aura peut-être pas de coupes directes. Cependant, si chaque ministère devait couper de 5 à 10 p. 100 et qu'ils ne le faisaient pas ensemble, cela pourrait nuire à la communauté.

Auriez-vous un bref commentaire à faire à ce sujet?

Le président: Brièvement, s'il vous plaît.

M. Alexis Couture: On est conscients que la réalité fiscale est difficile en ce moment au Canada. On comprend la réalité. Cependant, comme l'a dit M. Vaillancourt, la dualité est une pierre angulaire et doit demeurer une priorité de ce gouvernement et des gouvernements futurs.

M. Denis Vaillancourt: J'ajouterai simplement que c'est une notion de priorité nationale qui doit être soutenue.

Le président: Merci.

La parole est à M. Gourde.

M. Jacques Gourde: Merci, monsieur le président.

Monsieur Vaillancourt, vous avez donné précédemment des exemples d'entrepreneurs francophones qui ont réussi. Parmi vos initiatives, y en a-t-il une qui permet de développer le leadership entrepreneurial?

M. Denis Vaillancourt: Oui, parmi les projets prévus, entre autres avec FedDev Ontario, certains pourront placer des jeunes diplômés en milieu communautaire et au sein de petites et moyennes entreprises. Cela leur permettra de développer des habiletés de planification stratégique et de marketing. Le but est justement de leur donner des outils afin qu'ils deviennent eux-mêmes des entrepreneurs ou qu'ils contribuent à l'entrepreneuriat là où ils seront placés. Ce sont des choses qu'on cherche à promouvoir à chaque occasion qui se présente.

M. Gilles LeVasseur: Monsieur Gourde, je vais vous donner une idée de projet précis.

L'année prochaine a été déclarée l'Année internationale des coopératives par les Nations Unies. En Ontario français, les coopératives jouent un rôle essentiel dans le développement entrepreneurial des communautés. C'est important parce que ce sont des gens qui se prennent en main à l'échelle locale.

On a constaté que dans le milieu des coopératives, les revenus des entrepreneurs sont plus élevés que dans le secteur privé. Souvent, on a une fausse perception de la réalité et on ne comprend pas le milieu coopératif en Ontario français. Ce qui arrive, c'est que ces coopératives développent énormément l'entrepreneuriat, ce qui mène ensuite au secteur privé.

Je vous le mentionne parce que vous demandez parfois quel est le lien avec Patrimoine canadien. Souvent, ces programmes, dans le cadre de la Feuille de route, vont chercher des fonds pour développer ces entreprises locales et régionales.

M. Alexis Couture: Je peux mentionner qu'au sein du réseau jeunesse, les domaines de la santé et de l'entrepreneuriat sont présentement en croissance à travers le pays. Nos partenaires membres à travers le pays sont en train de développer des projets. Dans l'est, il y a notamment un projet de quatre organismes qui s'appelle Faut que ça bouge, qui est présentement en cours d'exécution.

À l'échelle nationale, la fédération gère un programme d'emploi jeunesse francophone qui permet d'offrir une première expérience d'emploi en français à des jeunes. Évidemment, on espère que cette première expérience stimulera l'esprit d'entrepreneuriat ainsi que l'intérêt de travailler et de se développer en français, ce qui nous semble très important.

C'est une priorité du réseau qui est en croissance, mais les efforts ne font que commencer. On peut dire que c'est sous le radar depuis trois ou quatre ans.

M. Jacques Gourde: Y a-t-il des secteurs de l'économie ou des secteurs du pays où c'est un avantage d'être un entrepreneur francophone par rapport à ceux qui sont unilingues anglophones? Peuvent-ils se positionner avantageusement à l'égard de la concurrence?

M. Alexis Couture: Dans le secteur des services, je crois que c'est extrêmement intéressant d'avoir une perspective francophone. On peut offrir les services dans les deux langues. C'est similaire dans les domaines de la communication, de la recherche et des affaires internationales.

La francophonie est un marché immense, notamment avec l'ouverture de l'Afrique. Elle est en pleine explosion francophone en ce moment. Je crois que pour ce qui est des perspectives internationales en développement économique, l'Afrique sera un acteur important au cours des prochaines années. Le fait de parler français et d'être francophones est un atout indéniable à cet égard.

M. Jacques Gourde: Dans le secteur financier, les Caisses Desjardins du Québec ont percé le marché de l'Ontario et d'autres provinces. Souvent, elles ont commencé dans des secteurs plus francophones.

Avez-vous démontré qu'il y a certains avantages pour les communautés d'avoir un secteur financier issu d'un milieu francophone?

M. Denis Vaillancourt: C'est clair que le Mouvement Desjardins s'est impliqué en Ontario. Sans contredit, il est devenu un partenaire dans le développement des PME et dans l'essor économique. Le mouvement est partenaire dans plusieurs projets de nos communautés. De fait, il est une source de financement pour les jeunes entrepreneurs et les petites entreprises. Il a joué et continue à jouer un rôle.

En Ontario, il y a aussi l'Alliance des caisses populaires de l'Ontario, qui est un autre mouvement. D'ailleurs, elle s'inscrit dans le mouvement coopératif.

Peut-être que M. LeVasseur peut ajouter quelque chose puisqu'il en connaît davantage à ce sujet.

• (1020)

M. Gilles LeVasseur: Dans le milieu coopératif, les associations en Ontario français sont autonomes. Même si on partage des services avec Desjardins, c'est une communauté autonome qui se prend en main. On entretient des relations. Dans le secteur financier, nous avons développé nos propres avenues, nos propres services financiers et notre propre capacité de financement à l'interne. C'est ce qui est important et c'est ce qui ressort. Cela ne veut pas dire qu'on ne subisse pas une influence provenant de l'extérieur, du Québec par exemple. Par contre, vous devez savoir que c'est une mainmise locale importante en Ontario français pour notre développement.

M. Jacques Gourde: Le modèle financier de Desjardins s'est donc implanté et il est très bien accepté dans les communautés francophones.

M. Gilles LeVasseur: Il est très bien accepté. Par contre, je veux mettre au clair que même si on partage et qu'on achète effectivement des services de Desjardins, ces services sont gérés par des francophones, pour leurs intérêts, en fonction de leur réalité et selon leur mandat. Cela ne veut pas dire qu'on ne suive pas les politiques puisqu'on fait partie d'un grand réseau où on partage des services informatiques et tout le reste. On est acceptés, on est implantés et on croît en Ontario français.

Le président: Merci.

Monsieur Harris.

M. Dan Harris: Merci.

Je vais revenir sur un commentaire que M. Vaillancourt a fait précédemment à propos de la difficulté de retenir les Franco-Ontariens en Ontario. Même nous, dans notre caucus, nous avons élu quatre nouveaux députés franco-ontariens mais je suis le seul qui ait été élu en Ontario. Auriez-vous des suggestions pour accroître la rétention des francophones en Ontario?

M. Denis Vaillancourt: On dit que nos Franco-Ontariens quittent la province pour aller ailleurs. D'un côté, c'est malheureux pour nous. D'un autre côté, cela démontre que le système et toute la vie en français est bonne. Nos citoyens peuvent travailler sur la scène internationale. Il ne faut pas nécessairement les retenir. Il faut plutôt veiller à continuer de cultiver ce dynamisme. C'est notre jeunesse. Plus souvent qu'autrement, plusieurs demeurent chez nous. Il faut continuer, même si on sait que certains vont aller rayonner ailleurs. Notre défi consiste à les encourager autant que possible à contribuer à leur communauté, sans toutefois les empêcher de s'épanouir ailleurs. Il s'agit aussi de maintenir tout ce qui a fait qu'un jeune s'est épanoui dans sa langue, qu'il est devenu fier de sa langue et de pratiquer sa profession. Il est clair qu'on a besoin de ces jeunes en Ontario. Il y a des efforts qui se font en ce sens, mais il ne faut pas non plus les pénaliser. C'est la force du système qui permet aux gens de devenir des citoyens internationaux.

M. Dan Harris: Je vais partager mon temps avec Mme Michaud.

Ma question est ouverte à tout le monde. Encore sur le même sujet, pensez-vous qu'il y ait assez d'investissements en éducation et dans la communauté pour nous permettre de continuer nos beaux efforts?

M. Denis Vaillancourt: En éducation, même avec les contributions provenant des PLOE en Ontario, il y a encore des lacunes pour ce qui est de l'accès à l'école primaire et à l'école secondaire, par exemple. Il y a encore certaines questions relatives à l'accès aux études postsecondaires. Pour ce qui est des études postsecondaires, plus de partenariats devraient être établis pour qu'on puisse recevoir des fonds fédéraux.

Sur le plan communautaire, c'est sûr que l'Ontario aura toujours besoin de davantage d'investissements. On a une communauté plus grande à desservir et, de toute façon, sa diversité est celle qui caractérise à peu près toutes les régions du pays.

M. Sylvain Groulx: En ce qui a trait à l'éducation, lors d'une consultation qui a été menée il y a quelques années par notre organisme en partenariat avec la Conférence ministérielle sur la francophonie canadienne, on a demandé aux jeunes ce qui les préoccupait et ce qui était prioritaire pour eux. L'éducation postsecondaire est l'une des choses qui est ressortie assez fortement. On nous demande encore de trouver des informations et d'agir à cet égard. Il y a un manque d'accessibilité à l'éducation postsecondaire et en ce qui a trait à la qualité de celle-ci.

Ainsi, avant de décider de faire plus d'investissements dans l'éducation postsecondaire, si d'autres investissements devaient être faits, le gouvernement aurait avantage à consulter les jeunes francophones ou les jeunes d'expression française qui veulent faire des études postsecondaires en français ou à mener une enquête auprès d'eux. Il faut déterminer ce qu'il leur manque et ce dont ils ont besoin. Cela lui permettra de remplir ses obligations envers la population et de faire les investissements de la bonne façon.

Pour la jeunesse d'expression française, l'éducation postsecondaire est une chose dans laquelle on doit investir.

M. Dan Harris: Merci beaucoup.

Je cède la parole à Mme Michaud.

Mme Éloïse Michaud: Merci.

Je vous avais dit que je reviendrais sur les différents mécanismes de consultation que vous aimeriez peut-être voir être établis dans le cadre d'une future Feuille de route. Avez-vous déjà pensé, de façon plus concrète, à certains mécanismes que vous aimeriez voir être mis en place? Si oui, j'aimerais vous entendre à ce sujet.

• (1025)

M. Alexis Couture: Dans un monde idéal, je crois que le modèle qui a été adopté en santé est extrêmement intéressant pour la gestion des fonds avec la Société Santé en français qui peut en gérer une partie. Ce qui est particulièrement intéressant dans cette approche, c'est que tout le travail se fait en concertation avec le gouvernement. Il ne s'agit pas de donner une enveloppe et de dire merci. On travaille ensemble pour voir comment on peut optimiser cet argent et comment on peut maximiser son rendement.

Je pense que le réseau jeunesse — Sylvain en a parlé un peu tout à l'heure — est extrêmement efficace pour aller chercher le potentiel de chaque dollar investi parce qu'en réalité, on n'a pas tant d'argent que cela et on a de grands défis. Donc, je pense que d'aller vers une approche de gestion collaborative comme celle-là est extrêmement intéressant, ce qui pourrait amener des résultats absolument phénoménaux à long terme.

M. Sylvain Groulx: Concernant le réseau jeunesse, il y a une réalité au niveau de la Feuille de route. Il s'agit de la nécessité de travailler avec les organismes jeunesse lorsqu'il y a des initiatives jeunesse. Cela fait en sorte que les organismes qui travaillent avec la jeunesse ont été extrêmement taxés par la demande de partenariat de travailler avec eux sans qu'il y ait eu des résultats. Alors, si on les implique dès le départ dans un processus, ce sera plus facile de voir à la gestion de ces projets.

M. Denis Vaillancourt: J'aimerais ajouter que du côté de l'Assemblée de la francophonie, il y a un protocole qu'on appelle « le cercle de collaboration avec Patrimoine ». Au nom de nos membres et de tous les secteurs de la province, on s'assoit de temps à autre pour définir les grands besoins. Justement, notre plan stratégique communautaire sera la pierre angulaire de cette conversation pour orchestrer des programmes et s'assurer que tous nos membres et tous les secteurs savent bien où aller frapper pour obtenir des projets de développement.

On aimerait tous consacrer plus de temps à cet égard, mais je pense qu'il y a une base sur laquelle discuter.

Le président: Merci.

Monsieur Galipeau, vous avez la parole.

M. Royal Galipeau: Merci, monsieur le président.

Plus tôt cette semaine, la Fédération des francophones de la Colombie-Britannique a comparu devant nous. Elle a fait état des contacts directs entre les francophones et les francophiles de la Colombie-Britannique. Les francophiles de la Colombie-Britannique donnent une force de frappe aux francophones qui n'existeraient pas sans eux.

Quel genre de mécanismes avez-vous pour faire des alliances avec les francophiles de l'Ontario?

M. Denis Vaillancourt: Du côté de l'assemblée, c'est un secteur où nous avons contemplé des actions dans la perspective d'agrandir l'espace. Le contrepoint, c'est qu'il y a un risque de tomber dans ce qu'on appelle du bilinguisme soustractif. Quand il est question de la minorité, il faut protéger l'espace francophone d'une façon très contrôlée. Autrement, on peut tomber dans le panneau et, si on n'est pas assez articulés, on va aller à la langue de la majorité. Un des chercheurs du Nouveau-Brunswick a justement parlé de bilinguisme soustractif.

En fait, il y a des endroits où cette affinité et ce rapprochement sont utiles. Je pense, par exemple, au secteur postsecondaire. Lorsqu'on arrive pour offrir des programmes et qu'il y a des étudiants issus d'écoles de langue française et d'un bon programme d'immersion, au niveau du postsecondaire, le jumelage des deux communautés pour offrir un programme en français a du sens. Si on parle d'une même perspective au niveau de la petite enfance dans des milieux bilingues, on va tomber dans l'aspect soustractif, c'est-à-dire qu'on ne fait pas la bonne promotion de la langue. Par ailleurs, quand on parle d'agrandir l'espace et les ondes électroniques il y a, par rapport à la communauté des francophiles et à tous les gens issus des programmes d'immersion, des rapprochements à faire. Nous avons

articulé cela, mais c'est peut-être embryonnaire dans le cas de l'Assemblée de la francophonie de l'Ontario.

M. Royal Galipeau: Je suis heureux que vous parliez d'éducation.

Il y a 40 ans, quand j'étais étudiant à l'Université d'Ottawa, la proportion de francophones était plus grande qu'elle ne l'est maintenant. Plusieurs de mes amis étaient, je l'avoue, des Hullois et des Hulloises. Depuis que l'Université du Québec en Outaouais existe, les francophones de l'Ouest québécois ressentent moins le besoin de venir à l'Université d'Ottawa. La présence francophone à l'Université d'Ottawa en a subi le contrecoup.

Je pense qu'une bonne façon de contrer cela est d'attirer les francophiles, mais il faut développer des stratégies. Il y a 30 ans, il y a eu une rencontre entre l'ACFO, votre ancêtre, et un organisme de la minorité anglophone du Québec, l'ancêtre du Quebec Community Groups Network. À l'époque, ce n'était pas Alliance Québec puisque c'était avant sa création. On s'était rencontrés dans un hôtel du centre-ville d'Ottawa pour créer des liens.

Avez-vous des liens avec le Québec Community Groups Network?

• (1030)

M. Denis Vaillancourt: Nous n'avons pas de liens formels. Depuis mon arrivée à la présidence, il y a eu quelques conversations, mais on n'a pas encore développé de liens opérationnels.

Juste pour vous répondre...

[Traduction]

M. Royal Galipeau: Canadian Parents for French...?

[Français]

M. Denis Vaillancourt: Nous avons également des conversations avec eux, mais il n'y a pas de protocole bien ancré. Toutefois, en ce qui a trait à l'Université d'Ottawa, on a fêté le cinquième anniversaire d'une série de programmes qui avaient pour but de se rapprocher du monde de l'immersion et de permettre d'offrir des programmes en français à l'Université d'Ottawa qui puissent bénéficier aux francophones et aux francophiles.

Établir des dialogues avec QCGN ou Canadian Parents for French fait partie de nos plans en vue d'agrandir l'espace francophone.

M. Royal Galipeau: Savez-vous que le nouveau commissaire de la GRC est bilingue?

M. Denis Vaillancourt: Oui.

Le président: Merci beaucoup, monsieur Galipeau.

Monsieur Bélanger, vous avez la parole.

L'hon. Mauril Bélanger: Merci, monsieur le président.

J'aimerais émettre quelques commentaires et poser quelques questions.

Monsieur Couture, je vous donne raison au sujet de la Société Santé en français. C'est le seul modèle où l'on retrouve à la table quelqu'un du gouvernement provincial. Je ne sais pas si elle est toujours membre du conseil mais, auparavant, une sous-ministre déléguée du ministère de la Santé du Nouveau-Brunswick était membre du conseil de la Société Santé en français. C'est le meilleur exemple d'une collaboration entre les ordres fédéral, provincial et communautaire. Ce serait peut-être bon d'envisager cela ailleurs.

En ce qui a trait à l'éducation et aux besoins, j'ai entendu dire qu'un des domaines sous-financés était celui de l'immersion. Cela a été dit ici, notamment par plusieurs groupes. D'ailleurs, il y a des listes d'attente en Colombie-Britannique. On a même commencé à offrir l'immersion au niveau postsecondaire à l'Université d'Ottawa et les listes d'attente sont très longues. Il faudrait peut-être que le comité se penche là-dessus.

Quand la Chambre siège, les mardi et les jeudi matins, je commence ma journée en écoutant M. Galipeau et je choisis de terminer ma journée en écoutant Mme Galipeau — Céline, de son prénom — à Radio-Canada. J'aimerais citer deux interventions au Parlement qui ont été faites il n'y a pas tellement longtemps.

La première déclaration est celle du député de Calgary-Ouest, et je la cite en anglais:

[Traduction]

Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter la première de milliers de pétitions qui demandent la fin des subventions publiques profondément injustes qui sont versées à CBC/Radio-Canada.

Des Canadiens de la Colombie-Britannique, de l'Alberta, de la Saskatchewan et de l'Ontario veulent tous mettre fin à la subvention de 1 160 000 000 \$ octroyée à CBC/Radio-Canada à même l'argent des contribuables.

Des Canadiens des régions rurales d'Innisfaïl, en Alberta; de Chemainus, en Colombie-Britannique; de Waldheim, en Saskatchewan; et d'Exeter, en Ontario, exhortent le gouvernement à mettre fin à la subvention publique d'un milliard de dollars versée au diffuseur d'État.

Nous vivons dans un univers où nous avons déjà accès à un milliard de chaînes. Pourquoi dépenser plus d'un milliard de dollars pour un diffuseur public comme CBC/Radio-Canada?

• (1035)

[Français]

Les propos de la deuxième citation proviennent du député de Yorkton—Melville. Ils se lisent comme suit:

[Traduction]

Monsieur le Président, j'ai le plaisir aujourd'hui de présenter un grand nombre de pétitions signées par des Canadiens de l'ensemble du pays.

Les pétitionnaires demandent au gouvernement d'arrêter de financer CBC/Radio-Canada. Ils aimeraient particulièrement attirer l'attention...

M. John Weston: J'invoque le Règlement, monsieur le président.

L'hon. Mauril Bélanger: ... de la Chambre sur le fait que le gouvernement du Canada offre un financement de 1,1 milliard de dollars par année à CBC/Radio-Canada...

Le président: Monsieur Bélanger, je suis désolé de vous interrompre, mais M. Weston a invoqué le Règlement.

J'espère que c'est vraiment un rappel au Règlement. Allez-y.

[Français]

M. John Weston: Monsieur Bélanger, je m'excuse de vous interrompre mais pour l'information de nos invités, il faut savoir que ces pétitions...

[Traduction]

Le président: D'accord, je dois vous interrompre ici. Ce n'est pas un rappel au Règlement.

Je demande aux membres du comité de ne pas interrompre les autres membres lorsqu'ils ont la parole, s'il vous plaît. S'il s'agit vraiment d'un rappel au Règlement, vous pouvez le faire à n'importe quel moment au cours de la séance, mais il s'agit ici d'un renseignement et non d'un rappel au Règlement.

Je vous demande de ne pas interrompre d'autres membres lorsqu'ils ont la parole, s'il vous plaît. Nous contribuerons ainsi au bon fonctionnement des séances.

Allez-y, monsieur Bélanger. Vous avez la parole.

L'hon. Mauril Bélanger: Merci, monsieur le président.

Je vais terminer la citation:

Ils aimeraient particulièrement attirer l'attention de la Chambre sur le fait que le gouvernement du Canada offre un financement de 1,1 milliard de dollars par année à CBC/Radio-Canada, et que cette somme importante lui donne un avantage injuste par rapport à ses concurrents du secteur privé.

Les pétitionnaires demandent au Parlement de mettre fin au financement public de CBC/Radio-Canada.

[Français]

Fin de la citation.

[Traduction]

Soit dit en passant, on n'a pas à déposer des pétitions de cette façon. On peut les montrer, monsieur Weston. La plupart du temps, lorsque des députés déposent des pétitions, c'est qu'ils appuient...

Le président: Monsieur Bélanger, adressez-vous à la présidence. Merci.

L'hon. Mauril Bélanger: Oui, monsieur le président. Veuillez m'excuser.

M. Weston sait qu'il y a une autre façon de soumettre des pétitions.

[Français]

Y a-t-il des commentaires à propos cette initiative d'abolir le financement de Radio-Canada?

M. Jacques Gourde: J'invoque le Règlement.

[Traduction]

Le président: Nous avons un autre rappel au Règlement.

Allez-y, monsieur Gourde.

[Français]

M. Jacques Gourde: J'aimerais simplement que M. Bélanger explique la pertinence de sa question compte tenu du fait que c'est plus ou moins dans le contexte de l'étude que nous faisons ce matin.

[Traduction]

Le président: Je pense que le sujet de discussion, c'est la feuille de route, et le comité a décidé d'en faire l'étude. Comme je pense que c'est un sujet assez vaste, je vais autoriser la question, car elle concerne Radio-Canada. Je souligne que dans le cadre de notre étude sur la feuille de route, d'autres députés des deux côtés ont posé des questions au sujet de CBC/Radio-Canada, et je vais donc autoriser la question.

Allez-y, monsieur Bélanger.

Désolé, monsieur Harris, voulez-vous faire un rappel au Règlement?

M. Dan Harris: Il ne s'agit pas d'un rappel au Règlement, mais d'une remarque au sujet de ce rappel au Règlement.

Le président: Comme je me suis déjà prononcé sur ce rappel au Règlement...

Des voix: Oh, oh!

M. Dan Harris: D'accord.

Le président: ... nous allons continuer.

Monsieur Bélanger, la parole est à vous.

L'hon. Mauril Bélanger: Combien de temps me reste-t-il?

Le président: Vous avez du temps. Allez-y.

[Français]

L'hon. Mauril Bélanger: Avez-vous des commentaires à faire en ce qui a trait à la pertinence de Radio-Canada pour nos communautés?

M. Alexis Couture: Au Nouveau-Brunswick, un dossier a été très important au cours des dernières années, soit celui de l'affichage commercial bilingue et du besoin pour une communauté d'être reflétée dans le paysage publicitaire. Je crois que ce besoin est également présent dans le paysage médiatique. Je pense qu'il est essentiel pour la communauté francophone à travers le pays et pour les jeunes d'expression française du pays d'avoir un moyen de se voir, de s'entendre et de se connaître. Je crois que Radio-Canada remplit cette fonction au meilleur de ses capacités. Si le financement de Radio-Canada est coupé, il faudra qu'il y ait une alternative pour que ces mêmes opportunités soient présentées.

L'hon. Mauril Bélanger: Merci.

Monsieur Vaillancourt, vous voulez ajouter quelque chose

M. Denis Vaillancourt: Dans la même perspective, sur le plan de la francophonie, Radio-Canada est essentiel à notre identité. Je vais même aller plus loin. Radio-Canada et la CBC, c'est un autre élément de notre identité nationale. Enlever Radio-Canada ou CBC, c'est nous américaniser du jour au lendemain.

L'hon. Mauril Bélanger: Merci.

Monsieur LeVasseur.

M. Gilles LeVasseur: La dualité linguistique passe par le fait que l'on est présents dans notre société. On ne peut pas se permettre de perdre des moyens qui présentent à l'ensemble des Canadiens le visage des régions sans que l'on puisse tenir compte de cette réalité linguistique. Radio-Canada le fait en tenant compte non seulement des centres métropolitains, mais aussi des régions. C'est cela qu'il ne faut jamais négliger, à savoir que les régions sont souvent oubliées.

C'est cela le but de Radio-Canada, soit de faire en sorte que ces régions s'expriment dans la langue de la minorité.

● (1040)

L'hon. Mauril Bélanger: Merci, monsieur le président.

Le président: Merci.

Monsieur Weston, vous avez la parole.

M. John Weston: Merci, monsieur le président.

J'aimerais d'abord revenir sur le point suivant. Quand nous recevons une pétition, en tant que représentants de comtés, nous avons l'obligation de nous assurer que la pétition est déposée, comme l'a dit M. Bélanger, ou présentée oralement à la Chambre. Même si nous ne sommes pas d'accord avec ce que disent les pétitionnaires, il faut le faire.

Pour revenir au sujet des questions dont nous avons discuté plus tôt, est-ce que vous avez quelque chose à dire...

L'hon. Mauril Bélanger: J'invoque le Règlement, monsieur le président.

[Traduction]

Le président: Allez-y, monsieur Bélanger.

[Français]

Vous avez la parole.

L'hon. Mauril Bélanger: Monsieur le président, il vient de faire une affirmation qui n'est pas véridique. Je ne suis pas obligé, comme député, de déposer une pétition.

[Traduction]

Le président: Ce n'est pas un rappel au Règlement, mais bien un renseignement. Il n'appartient ni au président ni à d'autres membres du comité de se prononcer sur la véracité des propos des autres membres.

Je demande aux députés de ne pas interrompre les autres.

Monsieur Weston, vous avez la parole.

[Français]

M. John Weston: Merci.

Quel message pourriez-vous, notamment, transmettre aux communautés de la Colombie-Britannique ou de la Saskatchewan qui oeuvrent à l'épanouissement de la langue française?

Il y a beaucoup d'obstacles. Par exemple, une école de Whistler veut enseigner le français, mais des gens disent qu'on ne peut pas aller en Colombie-Britannique apprendre le français. Que pouvez-vous dire pour inspirer ces gens qui aimeraient voir le français s'épanouir?

M. Denis Vaillancourt: Monsieur Weston, j'aurais tendance à vous renvoyer la question et à vous demander ce que notre gouvernement national peut faire pour valoriser l'acquisition de la deuxième langue. Cela n'incombe pas seulement à la communauté. Notre gouvernement doit en faire sa valeur nationale. Comme on le précise dans la Feuille de route, c'est une pierre angulaire de notre identité nationale. Le premier promoteur de l'identité nationale, soit le gouvernement fédéral, doit faire valoir auprès du groupe majoritaire que le fait d'apprendre la langue de l'autre groupe est pour l'un et l'autre un avantage et un besoin. Nommer un unilingue francophone au poste de vérificateur général aurait été impensable. Le promoteur de la dualité linguistique en Colombie-Britannique est au premier chef le gouvernement fédéral.

M. John Weston: Vous savez que le gouvernement a investi plus de 1 milliard de dollars dans la Feuille de route. Je crois que vous serez d'accord pour dire que l'épanouissement de la culture et de la langue n'incombe pas uniquement aux gouvernements, mais également aux gens et aux communautés, n'est-ce pas?

M. Alexis Couture: Je crois que vous avez raison sur ce point, mais je suis d'avis que le gouvernement a une responsabilité à cet égard et que les communautés doivent aussi en assumer une part si elles souhaitent survivre à long terme. Dans les communautés partout au pays, que ce soit dans le domaine culturel, de la jeunesse, de la santé ou de la représentation des adultes, un travail remarquable a été fait pour valoriser la langue et expliquer l'intérêt de parler le français. C'est une langue absolument superbe et savoir la parler comporte des avantages extraordinaires, ne serait-ce que parce que le Canada, de par sa nature, est mieux compris lorsqu'on connaît les deux langues officielles. Que cela touche les lois, l'histoire ou la culture, comprendre les deux langues nous permet de comprendre les deux communautés. La langue est plus qu'un outil de communication. C'est également le reflet d'une culture et la pierre angulaire de cette culture. Celle-ci fait partie du Canada.

Ouvrer à cet épanouissement est essentiel. Je pense que les communautés le font et que le gouvernement le fait aussi, mais on peut toujours en faire davantage.

M. Gilles LeVasseur: Monsieur Weston, il faut se rappeler que le fédéral a un devoir de leadership à l'égard de la dualité linguistique canadienne. Dans les régions où le nombre de francophones ou de francophiles ne permet pas d'atteindre une masse critique et de se prendre en main, il faut offrir des outils de base pour le développement.

M. Galipeau a demandé ce qui pouvait être fait pour que nos relations soient bien structurées. Par exemple, le gouvernement pourrait faire en sorte que, sur le plan politique, des rencontres annuelles aient lieu et réunissent les dirigeants des associations ainsi que le niveau ministériel de façon à ce que nous puissions nous

parler. La même chose pourrait se faire au niveau des ministères avec les fonctionnaires pour que les gens puissent se comprendre. À un moment donné, il s'avère que le discours n'est pas celui des milieux associatifs et le plan stratégique n'est pas toujours compris. Cette relation est nécessaire pour que vous puissiez nous expliquer votre démarche et que nous puissions vous expliquer nos priorités.

● (1045)

Le président: D'accord. Merci beaucoup.

Je remercie les membres du comité pour les questions et les commentaires. Je remercie également nos témoins de leurs présentations et leurs témoignages.

La séance est ajournée.

POSTE  MAIL

Société canadienne des postes / Canada Post Corporation

Port payé

Postage paid

Poste-lettre

Lettermail

**1782711
Ottawa**

*En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à :
Les Éditions et Services de dépôt
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Ottawa (Ontario) K1A 0S5*

*If undelivered, return COVER ONLY to:
Publishing and Depository Services
Public Works and Government Services Canada
Ottawa, Ontario K1A 0S5*

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la *Loi sur le droit d'auteur*. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la *Loi sur le droit d'auteur*.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

On peut obtenir des copies supplémentaires en écrivant à : Les Éditions et Services de dépôt
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Ottawa (Ontario) K1A 0S5
Téléphone : 613-941-5995 ou 1-800-635-7943
Télécopieur : 613-954-5779 ou 1-800-565-7757
publications@tpsgc-pwgsc.gc.ca
<http://publications.gc.ca>

Aussi disponible sur le site Web du Parlement du Canada à l'adresse suivante : <http://www.parl.gc.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its Committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the *Copyright Act*. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a Committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the *Copyright Act*.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its Committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Additional copies may be obtained from: Publishing and Depository Services
Public Works and Government Services Canada
Ottawa, Ontario K1A 0S5
Telephone: 613-941-5995 or 1-800-635-7943
Fax: 613-954-5779 or 1-800-565-7757
publications@tpsgc-pwgsc.gc.ca
<http://publications.gc.ca>

Also available on the Parliament of Canada Web Site at the following address: <http://www.parl.gc.ca>